N° 56 4e trimestre 1962

PRISONS ET PRISONNIERS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6e)

PRISONS ET PRISONNIERS NE PUBLIE QUE DE L'INÉDIT

Sommaire du N° 56

Abbé DUBEN : **Notre oblation, réponse à leur attente.**
Henri JOUBREL : **Que faire devant les bandes juvéniles dangereuses?**
M. RAYMONDIS : **Les femmes et la prison.**
Pierre BIBOT : **Mon frère le détenu.**
F. LHERMITTE : **La probation appliquée aux alcooliques dangereux.**
Yves GUILLON : **Le problème des débiles mentaux** (fin).
J. BAUZAC : **Marie Noël est en prison.**
R.P. VERNET : **Les trois ducats.**
S. LE BÈGUE : **Les châteaux-prisons de l'Ancien Régime.**
Nous avons lu pour vous.
Le cas n° 27.
Liste des Centres d'accueil qui reçoivent des sortants de prison (fin).

CE NUMÉRO TERMINE VOTRE ABONNEMENT

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
Médiathèque de l'ENAP

Notre oblation, réponse à leur attente

par M. l'abbé P. DUBEN.

Le surveillant les conduit au parloir des avocats où ils savent que nous les attendons de nouveau. Ou bien ils nous voient entrer pour la deuxième fois dans leur cellule, après nous avoir entendu frapper à la porte, et leur regard, encore une fois, marque un désarroi devant cette preuve de considération et de courtoisie. Tandis que se prépare ainsi notre deuxième rencontre, que se passe-t-il, confusément, au fond d'eux-mêmes, par-dessous les remous divers et les attitudes fabriquées?

Voici : ils attendent, c'est-à-dire qu'ils ont faim de nous rencontrer, parce que le premier contact a fait naître en eux un étrange sentiment de légèreté, de paix et d'ardeur qui les étonne.

Et, de nous, ils attendent aussi des choses bien précises. Aujourd'hui, j'aimerais méditer avec vous sur leur faim de nous-mêmes.

✳

Ils nous attendent, nous, avidement. Leur regard n'est pas moins critique que le premier jour. Au contraire, ils mettent une sorte de rage à rechercher tout ce qui, en nous, leur semble critiquable, surtout lorsqu'ils se sentent un peu accrochés à nous.

Mais, en même temps, ils sont angoissés à l'idée que nous pourrions les décevoir fondamentalement, alors que, déjà, ils se sentent un peu accordés à nous.

Car, de toute leur espérance, vivante en eux, malgré leur désespoir, ils cherchent en nous une raison de confiance et donc d'effort. Et, de toute leur désespérance, mortelle malgré la lueur d'espérance aperçue ici ou là, ils cherchent en nous une nouvelle justification à leur désabusement et à leur laisser-aller.

Or, si un détail sur dix allait dans le sens du désespoir, ils le retiendraient pendant longtemps, et non les autres : car cet unique détail qui les blesse sera pour eux la preuve de notre incompréhension ou du peu de sérieux de notre amour, malgré tout ce qui est bien par ailleurs.

✳

Ils nous attendent pour savoir quel sens donner à leur vie. Ils sont à un tournant, en pleine crise, en totale insécurité, attirés et effrayés en même temps par le plongeon en pleine révolte et en plein mal. Les présences, à ce moment-là, sont décisives. Si nous les décevons, ils n'en feront pas un drame. Ils diront : « Je savais bien ». Et ils se retrouveront un peu plus tristes, un peu plus fermés. Si nous ne les décevons pas, commenceront l'effort, et les grandes joies, et les brûlantes tristesses, mais qu'ils aimeront tellement mieux que les mornes stagnations ou que les débacles intérieures et extérieures.

L'on dit que nul n'est indispensable. Bien sûr, le Seigneur peut se manifester directement à un être. Mais, normalement, il se sert des humains, de vous, de moi, pour communiquer Sa lumière et Sa vie. Et si nous ne sommes pas à la hauteur, il y aura un gros

manque à gagner pour nos jeunes frères et sœurs, comme pour les moins jeunes d'ailleurs.

*

Nous pouvons être, d'une certaine manière, indispensables à tel ou tel jeune. Et nous ne sommes pas interchangeables. Lorsqu'un changement de personne est nécessaire, nous devons bien nous résoudre à la faire. Mais ce sera toujours pénible, et ce pourra être dramatique, et pour certains ce pourra être mortel.

L'on n'est pas libre de lâcher quelqu'un qui se noyait après l'avoir accroché et ramené à la surface, sauf raison de vie ou de mort. L'on n'est pas libre, non plus, de lâcher quelqu'un que l'on a commencé à sauver moralement en l'aidant à surnager, sauf raison aussi vitale.

Que d'inconscientes et tragiques désinvoltures, hélas ! de notre part, et de terribles injustices, alors qu'il nous faudrait être très sérieux : sérieux pour nous engager, pesant bien les conséquences, dans la mesure où elles sont prévisibles (mais nous savons toujours que ce sera et très beau, certes, mais dur au moins autant), sérieux pour tenir nos engagements, après les avoir pris...

Ces jours-ci, j'ai assisté à l'effondrement d'un être à qui l'on avait proposé un appui coloré d'amour maternel inconditionné, et pour qui cet amour se révélait illusoire. C'est atroce. Et quel gâchis moral, ensuite !

*

Nous devons donc être très sérieux et bien tout peser avant d'accepter de devenir indispensable à quelqu'un — surtout à un jeune —. Les adultes ont eu d'autres expériences. Ils se sont fait une sorte de philosophie et donnent un sens beaucoup plus relatif aux engagements des humains à leur égard.

Les jeunes sont absolus et jouent leur vie. Superbement. Totalement. Quelle responsabilité, si nous les enfonçons dans l'insécurité et la révolte en ne leur donnant pas ce que nous leur avions promis, donc ce que nous leur devons.

*

Ils nous attendent. Mais, en même temps, ils feront tout ce qu'ils pourront pour nous éloigner d'eux, bien souvent. Plus ils auront le désir de venir vers nous, et plus, dans les débuts, ils nous mettront à l'épreuve, durement.

Ils ne veulent pas d'amitié au rabais. Ils cherchent une sécurité vraie, une paix, un repos, une détente, une joie : ils ne peuvent l'avoir tant qu'ils ne sont pas sûrs de nous.

Même en prison.

Nous, nous pensons : « J'irai les voir, ces jeunes. Je leur marquerai beaucoup d'intérêt. Je serai gentil avec eux. Je leur parlerai de ce qui les intéresse. Et ils seront bien contents ».

Mais eux regardent différemment. En tout cas, il se peut qu'ils arrivent à nous regarder différemment, et ce sera une grande chose pour eux, et pour nous, s'ils y arrivent.

Pour eux, ou nous avons marqué dans leur vie, ou nous ne comptons pas. Dans le second cas, ils resteront sur le plan du sport, du twist, du cinéma... Mais, dans le premier cas, les mots ou les sujets de conversation importeront peu. En sous-jacent se jouera une grande partie. Et longtemps après, nous apprendrons tous les flux et reflux que nous avons provoqués, si nous sortons vainqueur de l'épreuve — des épreuves que nous subirons sans le savoir —.

*

Nous n'avons pas le droit de choisir ceux qui auront le « privilège » de notre amitié. Nous devons la proposer à tous. Et nous accorderons le privilège de la leur, ceux qui voudront bien nous choisir.

Un peu comme le soleil brille sur tous et pour tous. Un peu — si j'ose le dire — comme le Seigneur se propose à tous et attend.

Mais nous ne sommes pas universels : en fait, à l'expérience, nous nous apercevons que nous avons une spécialité, que celles ou ceux qui s'accrochent à nous ont une certaine parenté entre eux : ce seront les durs, ou les inquiets, ou les intelligents, ou les peu doués...

Il faudra être toujours disponible à tous, mais ne pas nous en vouloir, ou nous étonner si quelque chose ne se produit pas avec tous — ou avec celui-là ou celle-là — que nous aurions bien aimé aider, ou que l'on nous avait chaudement recommandé.

Ce n'est pas une des moindres humiliations, et donc de nos moindres moyens de grandir dans l'humilité, que de sentir ces limites en nous, qui nous empêchent d'être des sauveurs universels.

D'autres interviendront. Et notre prière les aidera, offerte avec notre pauvreté.

*

L'ardeur de cette attente, chez nos jeunes, est réelle. Il fallait voir, il y a quelque temps, l'inquiétude d'un groupe de jeunes qui attendaient Jacques Brel à la sortie d'une salle de spectacle. Ils tremblaient à l'idée d'être déçus par lui, de découvrir que ses chansons c'était « du bidon », qu'il n'était pas le gars qui souffre et qui cherche et qui espère, dont ses disques donnaient la belle image.

Vis-à-vis de nous, il en est ainsi lorsqu'ils ont commencé à se faire une image de nous qui éveille en eux une lueur d'espérance, avec une chaleur inconnue dans l'âme. Je ne dramatise pas. Il est vraiment dramatique pour eux, ce moment-là où ils acceptent de basculer du désespoir dans l'espérance sur la seule garantie de la confiance qu'ils vous font.

Même des êtres peu doués intellectuellement. Même des êtres qui semblent peu éveillés affectivement. Car cela se situe sur un plan essentiel, où tout être réagit parce que sa vie se joue là.

*

Et c'est nous qui sommes en face. Vous, moi, dans notre pauvreté et notre opacité.

Vous, moi, qui aurions peut-être la tentation de faire du volume, de forcer notre talent, de nous créer un personnage susceptible d'impressionner ces jeunes.

Mais ils se moquent bien des personnages, et ils les flairent avec une intuition extraordinaire, et ils les dégonflent avec une cruauté terrible.

Alors, il vaut bien mieux que nous allions vers eux tels que nous sommes, tout simplement.

Tels que nous sommes, avec notre âge et la culture de notre âge et les réactions de notre âge et même la mentalité de notre âge : pourquoi pas? Ils s'affirment violemment. Ils comprendront très bien que nous soyons, en face d'eux, exactement, tranquillement, ce que nous sommes. C'est ce qu'ils attendent de nous — avec, en plus, bien sûr, beaucoup d'attention à eux et d'effort pour les comprendre.

*

Tels que nous sommes aussi, avec notre tempérament. Le rude ira vers eux rudement : et ils ne se tromperont pas sur la qualité de sa démarche, et, s'il y a un amour vrai, ils aimeront sa rudesse et, derrière les exigences, découvriront le sourire. Le doux ira vers eux avec douceur : et ils ne se tromperont pas non plus sur le sens de sa démarche, et, s'il y a un amour vrai, ils aimeront sa douceur et, derrière le sourire, découvriront les rudes exigences. L'impulsif se reconnaîtra impulsif. Chacun sera tel qu'il est...

*

En fait, nous nous apercevons qu'ainsi nous apporterons notre note propre, nous donnerons une certaine tonalité, nous jouerons un rôle irremplaçable et complémentaire de celui des autres dans ce grand concert que nous cherchons à réaliser et dont l'harmonie sera perceptible dans le jeune qui en est l'occasion.

✳

Mais rudes ou tendres, bouillonnants ou paisibles, nous devrons être tels que nous soyons pour eux une exigence vivante : et donc nous devons avoir pour nous-mêmes une constante exigence.

Et nous devrons être pour eux un appel perpétuel à autre chose; et donc, nous mêmes, être toujours en quête de mieux, jamais installés, jamais rassasiés, jamais tranquilles d'une bourgeoise quiétude.

Et nous devrons être pour eux la preuve que l'effort est source de joie; et pour cela, au-delà même de nos tristesses et de nos écrasements, ou de nos fatigues, ils devront percevoir la joie qui chante et vibre en nous, et la certitude qui nous possède.

Seul le Seigneur pourra nous donner tout cela. Mais Il nous le donnera toujours, si nous sommes humbles et simples et loyaux et accrochés à Lui de toute notre espérance malgré les bavures.

✳

Des catalyseurs. Des déclencheurs. C'est ce que nous sommes. Et ce sera toujours aussi mystérieux que cela, aussi impondérable et situé au-delà des mots.

Alors, la recette, ce sera la façon dont chacun incarnera son amour et sa foi et sa joie, et elle sera différente pour chacun.

Elle devra être épaulée par une technique aussi précise que possible, une connaissance aussi sérieuse que possible de la psychologie des jeunes. Et un amour vrai ne peut exister sans un effort vrai de mieux connaître et de mieux comprendre.

Ainsi, nous serons ce que nous devons être.

Et nous apporterons ce que nous devons apporter.

Et nos jeunes vivront.

QUE FAIRE
DEVANT LES BANDES JUVÉNILES DANGEREUSES ?

par Henri JOUBREL,

Président de l'Association internationale des Educateurs de jeunes inadaptés.
Président de l'Association nationale des Educateurs de jeunes inadaptés.
Commissaire national spécialisé des Eclaireurs de France.

Beaucoup croient toujours que c'est fini, et sans cesse cela recommence. Certains évitent d'en parler publiquement, ou d'écrire à ce sujet dans la presse, par crainte de rallumer les foyers d'explosion. Néanmoins le feu, ici et là, se rallume sous la cendre.

Il faut donc accepter l'évidence : les bandes juvéniles, phénomène normal en soi, ont pris une ampleur plus grande et des attitudes plus asociales que naguère ; elles se caractérisent notamment par une plus sauvage agressivité. A l'âge atomique et interplanétaire, comme en prélude à la fin d'un monde, ces jeunes affichent le comportement de l'homme des cavernes.

Celui qui n'a de leurs excès qu'une vision géographique partielle est tenté par des explications fort incomplètes. Ainsi n'assure-t-on pas souvent, en France, que ce sont la guerre d'Algérie et ses suites qui ont aiguisé chez trop de nos adolescents le goût de la violence ?

Mais la Suède, par exemple, n'est pas impliquée dans des combats militaires. Or, elle compte un nombre élevé de « raggare » dévastateurs. De même la Grande-Bretagne et ses « teddy-boys », ou la République fédérale allemande et ses « halbstarken ». En fait, presque toutes les nations ont dû choisir un mot pour désigner — et maudire — cette catégorie de jeunes gens en colère.

Force est donc de considérer que c'est l'époque tout entière qu'il convient d'incriminer surtout. Le mal de cette jeunesse n'est qu'un reflet de la crise de notre civilisation. Niveau économique plus élevé (nos Blousons noirs ne manquent pas d'argent, qu'ils gaspillent dans les fêtes foraines, les bals et les cinémas), chute des valeurs spirituelles d'antan, désintérêt des adultes pour leurs fonctions éducatives, abondance des loisirs commercialisés font que les jeunes « rebelles sans cause » sont devenus des étrangers au corps social, et qui, blasés, s'ennuient, à la recherche d'émotions nouvelles. Où les trouvent-ils ? Dans le saccage, dans la « bagarre », dans le vol, parfois. Ce sont les pays dits sous-développés, où l'influence de la famille, de la religion, du groupe humain est demeurée forte, qui ont le moins de dégâts de ce genre à déplorer. Ailleurs, comme l'écrivait très justement la *Revue* de l'abbé Pierre, ailleurs, c'est un des aspects du « malheur des peuples heureux ».

La contagion est partie des prospères U. S. A. Avec les gadgets et le confort, ils nous ont transmis le désespoir et la brutalité. L'angoisse, l'insécurité, l'agressivité...

Depuis Marlon Brando dans *L'équipée sauvage* (blousons de cuir, motos, batailles rangées), et James Dean dans *La fureur de vivre* (indifférence des parents, dédain de la mort chez leurs grands fils), jusqu'aux danseurs du ballet *West wide story* (lutte des « Jets » contre les « Starks »), les Etats-Unis ont fourni au monde beaucoup de

modèles d'adolescents révoltés. Trompettistes de jazz, chanteurs de rock puis de twist, sont venus ajouter à cette aliénation et à ce refus. Jusqu'à Moscou, Elvis Presley a trouvé des imitateurs, des adorateurs. Une part de la jeunesse du monde, désormais, cerveau vide et bras ballants, se trémousse comme « les pauvres nègres » opprimés. Des tonnes de films, de bandes dessinées et de disques d'outre-Atlantique ont fourni des héros à des légions de garçons et de filles qui ne croient plus à rien, sauf au plaisir qui passe.

Rejetés de leur foyer, hostiles aux adultes, ils quêtent un réconfort dans la cour, dans la rue, dans la bande de « copains ». On commence par bavarder, s'amuser ensemble. Puis, trop fréquemment, les interactions de groupes jouant, et parfois l'influence précise d'un meneur, on se livre à du vandalisme, à des attaques, à des vols. Et il arrive qu'on tue. La bande a formé des bandits (1).

●

Dans tous les pays touchés par ce nouveau fléau, les autorités et l'opinion s'émeuvent. Beaucoup réclament des sanctions exemplaires. C'est un juge pour enfants, britannique, qui recommande une fessés des contrevenants par des policiers - femmes, et l'affichage de la photographie du châtiment dans les bars avoisinant le délit. Ce sont des conseillers municipaux lyonnais qui voudraient voir tondre les Blousons noirs. Ailleurs on préconise, pour ces copies de cow-boys, de rudes chantiers de travail.

Il ne faut pas sous-estimer les vertus de l'intimidation. La plupart de ces éphèbes aux cheveux trop longs sont de « faux durs ». La menace ne les laisse pas insensibles. La sanction les fait s'effondrer. Depuis que des C. R. S. quadrillent le littoral français, l'été, les exactions de leurs clans ont nettement diminué.

Il est certain, d'autre part, que la notion d'autorité a besoin d'être restaurée dans l'éducation. Sans aller aussi loin que le Dr Gilbert Robin, dans un récent livre-choc, nous devons admettre que les jeunes, dans leur intérêt même, ont besoin de solides barrières à certaines de leurs pulsions instinctives.

Il est sûr également que plus d'un membre de ces « gangs » sans frein sont désormais trop enracinés dans leur opposition pour pouvoir être mis utilement, et sans danger pour les autres pensionnaires (lorsqu'on ne peut les laisser chez eux), dans un de nos Centres de rééducation, d'ailleurs archipleins, aux méthodes devenues très libérales. On peut donc être satisfait de savoir que la Direction de l'Education surveillée, dans les quatre années à venir, va consacrer à l'ouverture de Centres spéciaux — si elle trouve du personnel pour les encadrer — une fraction des milliards d'anciens francs que lui accorde, pour la première fois, le Plan d'équipement social de la France.

Mais qui voudrait, aujourd'hui, se contenter de telles solutions ? Il importe évidemment d'essayer de transformer les bandes asociales existantes, comme de tenter de prévenir qu'il s'en constitue d'autres.

Le lecteur de *Prisons et Prisonniers* n'ignore sans doute pas que, dans notre pays comme dans quelques autres, des adultes s'attachent à pénétrer des groupes tenus pour dangereux. Venant en aide individuelle à ceux qui en ont le plus besoin, ils cherchent ensuite à orienter le groupe dans son ensemble, sans le démanteler, vers des occupations acceptables, voire vers le service d'autrui (aide aux vieillards, aux infirmes, par exemple). Certains réussissent dans cette très difficile entreprise. Mais ils ne sont qu'une poignée.

D'autres « éducateurs dans la rue » dirigent — ou plutôt animent — des clubs administrativement dits « de prévention » dans les zones d'habitat considérées comme

---

(1) Nous avons fourni de nombreux exemples d'activités commises en bandes asociales, dans : *Jeunesse en danger*. (Collection « Les idées et la vie », chez Fayard.)

criminogènes. Sans se montrer trop exigeants, ils accueillent des enfants ou des adolescents, parfois des garçons et des filles, n'appartenant pas aux organisations de jeunesse habituelles et semblant tout à fait incapables de s'y intégrer. En collaboration, dans toute la mesure du possible, avec leurs parents, mais aussi avec le quartier, ils leur offrent des loisirs, un secours psychologique et matériel. Comme le Haut-Comité de la Jeunesse, des Caisses d'Allocations familiales, des conseils généraux, des municipalités subventionnent cette forme d'action préventive, ces clubs ont tendance à se multiplier. Leur essor est ralenti malheureusement par la pénurie d'éducateurs qualifiés. C'est pourquoi, notamment, une formation accélérée a été mise en vigueur, pour quelques candidats, à l'Institut national de la Jeunesse et des Sports, à Marly-le-Roi. Mais cet essor se trouve également contrarié par le manque d'entente entre les inspirateurs de ces clubs. En prendre la tête nécessitant une bonne dose d'originalité et d'audace, ces traits de caractère se répercutent fâcheusement dans la coordination de telles initiatives, au point que les Pouvoirs publics risqueraient fort de les abandonner si, périodiquement, la presse ne montait en épingle de nouvelles affaires de « Blousons noirs » ou de « J. V. » (1).

●

Mais tous ces moyens, aussi généreux et souvent excellents qu'ils soient, demeurent assez dérisoires par rapport au mal à combattre. Pour une dizaine d' « équipes de rue » et une centaine de « clubs de prévention », combien de milliers de jeunes en péril laissés à toutes les tentations ? A supposer même que ces palliatifs soient cent fois plus nombreux, constitueraient-ils un remède suffisant au problème posé ?

C'est évidemment plus loin qu'il faut viser. C'est toute une « politique de la jeunesse », une politique hardie et coûteuse, qu'il est nécessaire d'instaurer. Pourquoi les dictatures populaires, même à peine sorties des ruines, seraient-elles les seuls régimes à en posséder une ? Il nous faut suffisamment de classes et suffisamment de maîtres, bien payés (avec des méthodes modernisées !) ; il nous faut suffisamment de stades et suffisamment de piscines, avec des entraîneurs ; il faut que l'Etat et les collectivités aident financièrement, et plus que par des aumônes, les mouvements et institutions de jeunesse à s'attacher le concours de cadres permanents ayant reçu une formation adéquate. L'explosion démographique et la santé nationale l'imposent.

Pourtant cela ne saurait suffire encore : nous l'avons mentionné au début de ces lignes, en évoquant les pays scandinaves. Quoiqu'il faille convenir que, de nos jours, les familles *ne peuvent plus* s'occuper de leurs enfants comme hier, ce sont bien elles qui restent le meilleur rempart contre l'inadaptation sociale juvénile. Elles doivent donc se ressaisir, lorsqu'il est nécessaire, pour reprendre d'une main ferme, mais avec amour, les rênes de leur mission éducative. Et elles doivent prêcher d'exemple.

Mais *tous* les adultes devraient se sentir investis d'une responsabilité d'éducateurs. Leur conduite devrait être appropriée à ce rôle et ils devraient se dresser contre les démoliseurs de la jeunesse. Si leur réprobation était générale et manifeste, tels producteurs de films, de disques ou de livres, tels tenanciers de bals ou de bars n'oseraient pas poursuivre leur tâche destructrice.

Mais c'est beaucoup trop espérer, sans doute, de la nature humaine, surtout dans le contexte de liberté et de relâchement qui est le nôtre.

C'est pourquoi on a beau retourner dans tous les sens, avec bien d'autres, la question des bandes de jeunes, on n'y voit qu'un vrai remède : ce renouveau spirituel indispensable, qu'il appartient à chacun de nous de favoriser.

---

(1) Pour la police, ces initiales signifieraient « jeunes à vérifier » et non « jeunes voyous »...

LES FEMMES ET LA PRISON

par M. RAYMONDIS,
Attaché de recherches au Centre national de la Recherche scientifique.

Je vais peut-être donner l'impression de vouloir fuir une responsabilité — au reste sans grande importance —, mais il faut que j'explique les circonstances qui déterminèrent la rédaction de cet article. Sans ce récit, qui pourrait comprendre que moi, qui ne suis ni un psychologue, ni un sociologue, j'ose me lancer dans l'aventure de traiter un tel sujet ?

Les circonstances peuvent se résumer assez aisément :

Le 8 juin dernier, les participants aux « Journées de Défense sociale » (qui eurent lieu cette année à Lyon) furent invités à visiter les prisons de la ville.

Généralement, je décline les invitations de ce genre. Faire une telle visite ne peut être légitime, à mes yeux, que si l'on peut s'occuper des prisonniers à un titre ou à un autre. Ainsi, je pense que cette curiosité était très saine chez le magistrat que j'étais jadis. En effet, il est bon de connaître, de façon la plus exacte possible, la portée, la signification pratique de chacun de nos actes. Condamner à la prison exige de savoir en quoi consiste le régime auquel on va astreindre tel homme qui est là devant vous. Mais, je ne suis plus magistrat, je ne puis rien que de très loin, pour ceux qui sont enfermés.

Connaissez-vous quelque chose de plus sadique que cette litanie de gens bien portants qui traversent un lieu de souffrance ? Ils ont l'air d'avoir peint, sur leur visage et leurs vêtements, la satisfaction d'être des gens du dehors, étrangers à cette souffrance, des gens qui sont sans reproche.

Ce jour-là, j'avais accepté de suivre cette visite, avec l'idée très précise de voir le cadre où travaillent, dans l'annexe psychiatrique de la prison, le Dr Colin et son équipe.

C'est d'ailleurs avec beaucoup de tact qu'on nous fit visiter cette prison, certes dans le détail, mais en évitant le plus possible d'être vus par les habitants.

Un gardien-chef, très cordial, qui trouvait tout naturellement la note juste, nous fit en particulier visiter les nouvelles cellules, dont l'Administration semble tirer, avec raison, quelque fierté.

C'est alors que survint l'incident qui est directement à l'origine de cet article. Le gardien-chef, et aussi M. Loignon, avocat général à Bordeaux — homme d'une culture très humaniste et plein d'expérience —; M. le conseiller Liotard — qui est pour beaucoup dans le progrès des sciences pénitentiaires à Lyon —; Mme Lhotte, du Secours catholique, échangeaient leurs opinions sur la vie des prisonniers. Il s'agissait surtout des conceptions que ceux-ci ont de leur devoir envers la propreté et l'ordre dans les cellules. D'un ton assez déçu, ils constataient que les efforts réalisés pour rendre ces dernières plus humaines, ne réussissent que très difficilement dans les quartiers de femmes, tandis que les hommes, semblant comprendre ces efforts, donnent beaucoup moins de soucis à l'Administration.

Il y a plus d'ordre dans les cellules des hommes ; elles sont plus propres ; l'entente y règne aisément entre les détenus. Mme Lhotte fit observer que des coups sont plus souvent échangés entre prisonnières qu'entre prisonniers. Quelqu'un fit remarquer qu'il en est de même dans les asiles de vieillards et les hôpitaux psychiatriques, et que la même constatation navrante peut y être faite chaque jour.

Ce fut alors que je demandais à Mme Lhotte si elle ne croyait pas que la raison de cette attitude, plus nettement négative et hostile des femmes que des hommes envers la prison, ne provenait pas d'une cause qu'il me semble assez aisée à définir.

On avait dit que le séjour à la caserne avait déjà habitué les hommes à une vie en collectivité. La source de cette différence d'attitude me semble beaucoup plus fondamentale. Un certain nombre de femmes peuvent déjà avoir eu, dans leur jeunesse, une expérience au moins aussi réussie que celle des garçons d'une vie communautaire. Il y a des communautés de femmes qui marchent très bien (autant qu'une communauté puisse bien marcher). Il y a des organisations de vie collective de jeunes filles qui fonctionnent dans une atmosphère favorable. Ce n'est donc pas faute d'expérience de la vie en communauté que les femmes s'adaptent mal à la vie carcérale ou asilaire.

Mais l'énorme différence, à mon sens, est que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les asiles sont des institutions pensées, conçues par des hommes et pour des hommes.

Certes on objecte que, désormais, des femmes ont un rôle à jouer dans les hôpitaux psychiatriques, les asiles et même l'administration pénitentiaire et la magistrature. Mais cela ne change rien ou peu de chose à l'esprit de ces institutions. Les femmes qui s'y trouvent occuper un poste important ont été formées, pour ce travail, par des hommes. Elles sont consciemment ou non demeurées dans cette liaison maître-élève, par rapport à l'homme qui enseigne à la faculté.

L'attitude intellectuelle de la femme est, dans un certain sens, toujours complaisante. Heureuse d'échapper à la servitude ancestrale, la femme, devenue une intellectuelle, se glisse sans restriction dans les habitudes de pensée de ses maîtres masculins. Une intellectuelle ne peut, dès lors, plus grand-chose pour les autres femmes. Elle a cherché et trouvé le moyen de répondre de façon adéquate aux sollicitations intellectuelles du « patron ». Auprès de lui, elle s'est forgé un ensemble de réflexes qui lui ont permis de réussir. Elle redevient elle-même seulement, lorsque la tâche à réaliser est d'ordre ancestralement féminin, dans un cadre féminin, hors des yeux de l'homme.

En conséquence, même si beaucoup de femmes cultivées essayaient de penser ces questions, nous ne pouvons pas attendre grand-chose d'elles pour rendre féminines nos prisons de femmes.

Depuis tant de générations, l'homme a créé une manière à lui de poser les problèmes, de les résoudre. Il a suscité les institutions qui, à ses yeux, doivent résoudre ces problèmes, tout cela en termes d'homme. Enfin, à leur tour, ces institutions pensées par des hommes, longtemps exclusivement régies par des hommes, secrètent une atmosphère strictement masculine ; car chaque institution crée une continuité de pensée ; elle a en somme sa charge d'hérédité, ici toute masculine, qui survit à ses créateurs.

Ce qui fait bien sentir la réalité de la divergence des conceptions masculines et féminines, est la comparaison entre le comportement d'une femme pour résoudre une difficulté d'ordre ménager, pour laquelle (en général) l'enseignement reçu est de tradition strictement féminine, et le comportement de cette même femme devant les difficultés, d'ordre assez analogue, rencontrées dans un laboratoire de chimie, où la « manière » du patron perturbe ses automatismes.

Dès lors, comment s'étonner que des femmes, forcées de vivre dans des institutions qui se veulent aussi peu éloignées que possible dans leur organisation de la vie intérieure de celle d'une vie normale, ne puissent s'y situer. Il s'agit, dans nos prisons (où cette organisation a été pensée par des hommes et en général pour des hommes), d'organiser le manger, le boire et le dormir, tâches strictement régies par la femme dans la vie libre.

On a remarqué les ravages causés au système mental de la femme par la vie dans les grands ensembles. Une des causes majeures en est que tout y est ordonné, conçu de façon telle que la femme ne peut y changer grand-chose. Elle est obligée de subir cet habitat dont la perfection même lui ôte toute possibilité d'y marquer sa présence, son style de vie. Combien de fois n'entendons-nous pas de braves femmes regretter les sordides baraques où « au moins on pouvait planter un clou, discuter avec la voisine en allant chercher de l'eau ». L'ancien habitat, quoique lui aussi construit par l'homme, la femme pouvait encore le modifier à sa manière de femme. Que peut-elle changer dans un de ces « laboratoires » que sont les cuisines dernier cri ?

Il suffit de voir une cellule depuis sa porte toujours percée d'une loupe, pour comprendre que rien de l'intérieur n'est intime, et que, dès le départ, cela ne peut être un habitat féminin. Ce sont là des banalités ; je ne les évoque ici que par fidélité à l'engagement pris envers Mme Lhotte, à l'issue de la discussion.

Nous sommes encore dans une civilisation qui pénalise la femme. Même si cette femme est parvenue à ce que l'on nomme une « belle situation », elle n'y est trop souvent parvenue qu'au prix d'une dépersonnalisation de son être fondamental, même si elle paraît ne plus en souffrir et être bien équilibrée. Elle s'est partiellement revêtue d'une mentalité masculine. Elle ne peut plus grand-chose pour comprendre les problèmes des autres femmes, qui sont demeurées, elles, en dehors de cette « évolution ».

Cette pénalisation est d'autant plus lourde pour les femmes sans culture qui ne peuvent se revaloriser ailleurs. Elles n'ont à elles que leur vie de femme et on la leur arrache en les plongeant dans nos prisons d'hommes.

Alors, pourquoi s'étonner qu'il ne leur reste que des révoltes de femme : briser, salir, ce qui devrait être fait, lavé par elles, par leurs doigts et leurs cœurs. Le refus de faire ce qu'on attend d'elles est leur manière inconsciente d'exprimer qu'elles ne sont pas dans un monde de femmes. Leur manière de se révolter est parfaitement caractéristique de ce qui les blesse dans cet univers toujours artificiel de la prison, même s'il se veut progressif et humain, car il n'est qu'un univers d'hommes.

Attendons que la civilisation qui pénalisait la femme cède peu à peu. La femme, l'enfant, le fou, ne sont désormais plus tout à fait mis sur le même plan, comme au temps du Code Napoléon. Il y a des hommes qui savent comprendre ce problème, tel le Dr Ueberschlag, à Lannemezan, qui s'efforce tout d'abord de faire retrouver sa féminité à la femme.

A ce propos, pour terminer, je ne résiste pas à vous raconter une petite scène d'un film sur les hôpitaux psychiatriques. On y voit une vieille ; elle s'est réfugiée dans un « saut de loup » ; et là, à l'abri des surveillantes et de leur plan de resocialisation et de travail rationnel, elle tricote, tricote une chaussette devenue gigantesque, car la femme est folle ; mais elle est toujours femme ; on le voit à l'application confiante et sûre avec laquelle elle fait se rencontrer ses longues aiguilles de bois, dans un geste que tant de générations de femmes ont gravé dans son être profond.

Acte de femme, acte devenu absurde, mais qui demeure un acte de femme, acte chargé d'un poids immense d'amour inemployé.

MON FRÈRE LE DÉTENU

par Pierre BIBOT,
Juge au Tribunal de Première Instance de Namur;
vice-président du Comité de Patronage;
président de sa section Prison.

De nos jours, trop de gens considèrent encore le détenu comme « un déchet » que la société doit exclure du circuit social, dans l'intérêt de ses membres. Oublieux de leur filiation chrétienne, ils perdent de vue, s'ils ne l'ignorent, la grande loi du pardon et son corollaire nécessaire, le redressement du délinquant. Ainsi vont-ils, répétant à tout venant : « Qu'on l'enferme, il n'a que ce qu'il mérite », ou bien : « Qu'il paye, il ne payera jamais assez ».

Que cette conception trouve toujours audience étonne et attriste profondément. Je la crois due au fait qu'on n'a pas accordé à l'aspect spirituel du problème de la promotion des masses, la priorité qui lui revient. On entend les éduquer et les orienter à coup d'affirmations péremptoires formulées en termes de slogans stupides, creux et vains, créés et propagés par des gens qui ignorent ou méprisent les valeurs fondamentales de notre civilisation chrétienne. Ainsi favorise-t-on l'existence d'une catégorie d'individus intéressés par les problèmes de leurs semblables, uniquement dans la mesure où ceux-ci risquent de troubler leur tranquillité ou de menacer leur existence paisible et pantouflarde. On s'en aperçoit quand un crime éclate dans leur voisinage. Leur réaction est commandée par une peur qui, n'osant dévoiler sa véritable identité, se cache sous les dehors d'une fausse vertu.

On objectera peut-être que nos ancêtres ont, eux aussi, fait preuve d'intransigeance et d'une manière qui nous paraît aujourd'hui bien inhumaine. On fera valoir que, si nous ne la blâmons ou ne la flétrissons, nous ne pouvons critiquer valablement ces vertueux peureux. Remarquons que, pour la comprendre, nous devons considérer cette intransigeance dans le contexte religieux, philosophique et moral où nos aïeux vivaient, pensaient et agissaient.

Elle était commandée par la pureté et la solidité d'une foi profonde, qu'un matérialisme envahissant bat en brèche aujourd'hui. Sous l'action bienfaisante de cette foi, qui informe et illumine les acquisitions de la science, on voit se dessiner une évolution au terme de laquelle les gens de notre génération découvrent un frère là où, jadis, on ne voyait qu'un « réprouvé » ; que ce frère est un égaré en qui nous devons éveiller et fortifier la décision de reprendre la place méritée par une dignité que nous l'avons aidé à retrouver.

●

Dois-je rappeler que les délinquants en général et les détenus en particulier, sont psychologiquement et moralement amoindris ? Ils le doivent à des raisons d'ordre éducatif ou affectif, ou bien au fait d'une condamnation suivie ou non d'un emprisonnement. Dans l'un et l'autre cas, ils se retrouvent après l'exécution de leur peine, même si elle consiste seulement dans le paiement d'une amende, avec une volonté affaiblie et une force de résistance diminuée. Et, s'ils ont été condamnés à l'emprisonnement, ils risquent de voir considérablement limitées les perspectives d'avenir entrevues ou dessinées pendant sa durée.

Selon qu'ils sont libérés à titre conditionnel ou définitif ; qu'ils retrouvent un foyer sain, une affection enveloppante et attentive ou, au contraire, un intérieur appauvri, un accueil réservé ou résigné ; qu'ils bénéficient d'une embauche rapide et lucrative ou qu'ils subissent un chômage avec les restrictions et les rigueurs dont

il s'accompagne, leurs vies peuvent connaître des orientations différentes, qui vont du reclassement générateur d'un bien-être spirituel et matériel à un état misérable sous tous rapports et qui prédispose à la récidive.

Voyez cet homme qui vient d'être libéré. Comme il a attendu cet événement, dont l'approche, trop lente à son gré, lui a causé une joie si grande, si bouleversante même, qu'il n'a osé y songer ! Mais, voici qu'à son vif étonnement, il éprouve un sentiment d'inquiétude, il ressent le poids d'une responsabilité écrasante en présence d'un avenir plein d'inconnues à affronter et à dominer. Que va-t-il trouver dans cette ville, dans cette région auxquelles il est étranger ? Quel accueil vont lui réserver les donneurs de travail en apprenant qu'il est sorti de prison ? Son pécule est bien modeste, bien maigre : quelques francs dont il pourra vivre à peine pendant quelques jours, et encore, en y regardant de très près ! Que deviendra-t-il une fois à bout de ressources, faute d'avoir trouvé une situation ?

Personne n'est venu à sa rencontre. Il est seul! Retourner chez lui, il ne peut y songer, car sa femme n'a pas eu le courage de l'attendre. Profitant de sa lassitude ou d'un état d'esprit qui la disposait à accepter ses bons offices, un consolateur s'est installé au foyer. Obéissant à un sentiment de fierté déplacée ou cédant aux sollicitations d'un entourage stupidement orgueilleux, elle a obtenu le divorce, persuadée d'être la seule outragée. Mais elle a eu soin d'oublier que, si son mari en est finalement arrivé à commettre la faute qu'il a si durement et si longuement expiée, c'est précisément à cause d'attitudes inamicales et inadmissibles approuvées et encouragées par des parents aveugles, pour ne pas dire imbéciles.

Durant sa détention, il a senti, confusément d'abord, que les siens s'écartaient de lui comme s'ils en avaient honte. Puis, il les a vus espacer leurs visites, et il a souffert de ce que ses enfants ne lui écrivaient plus que de loin en loin, ce que leur mère avait cessé de faire depuis longtemps. Il a souffert doublement le jour où plus aucune lettre ne lui est parvenue, où il n'a plus reçu aucune visite ! Bien qu'il ne pût douter alors de la désaffection dont il était l'objet, il se refusait obstinément à croire à la réalité, à la voir si dure fût-elle ! Mais aujourd'hui, il lui a bien fallu se rendre à l'évidence : la réalité est là, elle s'affirme brutalement, cruellement impitoyable! Devant ces bâtiments à l'aspect austère, dont il est près de regretter l'atmosphère, qui tout à coup lui semble chaude et accueillante, il se sent affreusement seul. Vainement, il cherche l'être capable de percevoir sa détresse et d'y faire écho. Dieu sait pourtant si, en ce moment crucial de son existence, il a besoin d'affection, de consolation, de réconfort, de direction. N'a-t-il pas expié ? L'aumônier, le travailleur social, le visiteur et ses gardiens ne lui ont-ils pas affirmé : « Tu as payé et tu t'es racheté. Tu peux t'en aller d'ici le front haut? ». Certes, il en a le droit, mais à quoi bon si son cœur est cruellement meurtri par le vide inhumain, insupportable, qui entoure sa libération et le prédispose à la récidive ?

Comme il ne peut tout de même rester devant cette porte close, il prend le parti de s'en aller. Le cœur rempli d'amertume et d'inquiétude, il va tenter sa chance, risquer l'aventure !...

Cet attristant tableau, brossé à grands traits, est profondément vrai, et, avec un peu d'attention, nous pourrions nous en rendre compte. Mais, nous sommes tellement détachés de ces pauvres êtres, si loin d'eux que nous ne songeons pas à nous intéresser aux drames que constituent certaines libérations. Et, si d'aventure il nous arrive d'en percevoir ou seulement d'en soupçonner quelque chose, nous en rejetons bien vite la pensée loin de nous. Il est tellement plus facile, en effet, d'ignorer une misère qui nous côtoie, que d'aider sa victime à la supporter et mieux, à la dominer !

Ce cas est celui du détenu élargi à l'expiration de sa peine, parce que la loi interdit de le priver plus longtemps de sa liberté. Le point de savoir s'il s'est amendé ou non n'entre pas en ligne de compte !

Pendant sa détention, il a bénéficié du secours spirituel d'un aumônier, de l'aide morale et matérielle d'un visiteur qui, d'accord avec des personnes compétentes : personnel pénitentiaire, médecins, auxiliaires sociaux, fonctionnaires de l'office de l'emploi, s'est efforcé de lui trouver du travail et d'assurer ainsi sa stabilité (1). Mais, parce que sa sortie de prison n'est soumise au respect d'aucune condition, il peut refuser une tutelle postpénitentiaire et galvauder

(1) Précisons que l'auteur de cet article est un juge belge.

cet acquis moral et matériel constitué par les efforts de ceux qui se sont intéressés à lui. Est-ce à dire que ce refus se solde toujours et nécessairement de façon aussi tragique ? Certes non et je connais des cas où le sujet a fini par retrouver un certain équilibre. Mais ils sont rares, et je les crois dus surtout à l'amitié qu'il a nouée, durant sa détention, avec l'aumônier et le visiteur, comme au fait qu'il a eu le bon esprit de s'y raccrocher.

Mais, si ce sujet entend n'agir qu'à sa guise, il échoue pitoyablement et, au bout de quelque temps, pour n'avoir pas trouvé de situation ou pour ne s'y être pas tenu, il recourt aux expédients, risquant d'apprendre à ses dépens ce qu'il en coûte. De sa faute, son foyer vit dans la misère, il s'y enlise chaque jour davantage, au point que le parquet se voit parfois obligé d'introduire une action en déchéance de puissance paternelle. S'il vit seul ou si les siens l'ont rejeté, il végète dans le concubinage, en subissant les aléas et les désagréments inhérents à toute situation irrégulière !

Le cas du détenu libéré à titre conditionnel est différent. Sous peine d'être réintégré, celui-ci doit observer strictement certaines normes qui comportent, notamment la surveillance et la collaboration d'un tuteur tenu à faire rapport, périodiquement. Il bénéficie d'un reclassement professionnel assuré dès sa sortie de prison. Sa libération en dépend d'ailleurs ; elle lui serait refusée à son défaut.

Il se trouve donc dans une situation plus favorable que le détenu libéré à titre définitif. Il y a là une anomalie qui heurte notre entendement. Comment expliquer, en effet, que ce sujet qui a fait preuve d'amendement, se trouve placé sous une tutelle et une surveillance dont il n'a plus aucun besoin, alors que l'autre, qui ne peut s'en passer faute d'être amendé, se voit privé de leur bénéfice ? (1).

Les détenus oublient trop souvent que la libération conditionnelle n'est pas, ainsi qu'on le professe, un geste de clémence ou de pardon, mais bien une mesure de caractère pénologique dont le but est d'aider le délinquant à passer de la surveillance stricte, qui caractérise le régime de l'établissement pénitentiaire, à la liberté qui implique la vie en société (2). Ils croient qu'au bout d'un certain temps, toujours le même, ils y ont un droit acquis. De ce fait, on constate que le « climat » se transforme à l'approche de la mise en liberté provisoire, car le détenu l'attend comme s'il s'agissait d'une chose qui lui est due, alors qu'il ne peut s'agir d'une faveur méritée par ses efforts, sa collaboration à l'œuvre de son redressement et son degré d'amendement. Il devient nerveux et parfois même il éprouve le sentiment de subir une injustice, si les autorités compétentes tardent d'ordonner son élargissement (3).

C'est souvent à ce stade de sa vie carcérale que le pupille entre en contact, pour la première fois, avec le tuteur. Son appel a pour but d'obtenir de celui-ci une intervention en vue de sa libération provisoire et, s'il a quelque souci à lui confier, il est d'ordre matériel, car il s'inquiète de la situation financière des siens, mais il n'est jamais d'ordre moral. Depuis que j'assume des tutelles, je n'ai jamais entendu un de mes pupilles formuler, dès l'abord, un regret ou un ferme propos d'amendement né de la compréhension du caractère immoral, c'est-à-dire antisocial, de son infraction, mais bien du fait de son incarcération, qui lui pèse et dont il ne veut plus avoir à souffrir dorénavant. Aussi n'est-ce pas le moment de lui faire la morale, et je m'en garde bien convaincu de ce que c'est en m'intéressant à ses soucis d'ordre matériel que je pourrai gagner sa confiance, sa sympathie, voire son amitié ; je lui promets de m'efforcer d'obtenir la satisfaction qu'il désire, dans la mesure de mes possibilités. Ce n'est que peu à peu que je me risque à lui faire comprendre qu'il a mal agi et il en tombe facilement d'accord. Ancien prisonnier de guerre, j'ai avec lui un trait commun pour avoir souffert de la privation de ma liberté. Peut-être pour cela suis-je plus près de sa souffrance et de lui. Peut-être pour cela « l'accrochage » se fait-il plus facilement et plus rapidement, ce qui ne signifie pas qu'il a lieu, nécessairement, dès notre première prise de contact. Elle est parfois plus réservée que je ne le souhaitais, et c'est notamment le cas où je me présente sans avoir été sollicité et alors qu'il n'est pas question d'une libération conditionnelle en vue. Jamais, en tous cas, je ne me suis entendu dire que j'étais indésirable. Et ceci me prouve combien le détenu apprécie le geste de celui qui vient à lui en manifestant l'intention sincère de le seconder, sans arrière-pensée, sans en attendre de la reconnaissance.

●

Notre administration pénitentiaire prend généreusement en charge les sujets que lui confient nos juridictions pénales. Et il convient de rendre hommage à la façon dont ses membres, aux différents échelons de sa hiérarchie, comprennent et remplissent leur mission. Après avoir étudié la personnalité d'un détenu, elle le dirige vers un centre, choisi en fonction du degré de confiance qu'elle croit pouvoir lui accorder, et pour assurer son reclassement elle fait appel à son sens des responsabilités.

A moins d'être une « forte tête », celui-ci se plie assez bien au régime de la prison. Est-ce à dire qu'à sa sortie, il sera capable de s'engager, qu'il saura le vouloir, qu'il en aura le courage ? Livré à lui-même, ne risque-t-il pas de retomber, tôt ou tard, non point par mauvaise volonté, mais par faiblesse ? N'oublions pas que, s'il retourne à son milieu, il en subit le joug. Et d'ordinaire celui-ci est irrésistible. Sans doute en est-il sur qui un séjour en prison a exercé une influence salutaire. Pour y avoir pris conscience de leur responsabilité, ils se sont améliorés. Bénéficiant ensuite de l'influence heureuse d'un milieu familial sain ou d'appuis extérieurs d'une haute valeur morale et caritative, ils mènent désormais une existence exempte de reproches. Mais, pour un de ceux-ci, combien ne saisissent jamais le sens de leur condamnation ou s'empressent de le perdre, aussitôt libérés ! Ceci justifie la collaboration qu'apportent à l'administration des personnalités étrangères à ces cadres, visiteurs et tuteurs, dont on ne saura jamais souligner suffisamment l'importance du rôle qu'elles remplissent.

Certains estiment qu'il convient de confier à des personnes différentes les fonctions de visiteur et celles de tuteur. Ils pensent qu'une fois libéré, le sujet s'accommode mal des interventions du premier parce que, tombant inconsciemment d'ailleurs dans le travers du « paternalisme », il risque d'éveiller chez celui-ci le sentiment pénible d'une diminution. Un autre argument avancé en faveur de la différenciation à établir entre ces deux fonctions, repose sur le fait que, parfois, le détenu libéré veut « tourner la page ». Son passé est bien passé ; il doit tomber dans l'oubli et son souvenir ne doit pas risquer d'énerver les efforts qu'il est prêt à tenter en vue de son reclassement et de sa réhabilitation.

Dans ce cas mieux vaut, dit-on, que le tuteur ne soit pas l'ancien visiteur, malgré les avantages certains que présente la confiance donnée. Cette observation ne manque pas de pertinence et je suis loin d'en contester ou d'en sous-estimer la valeur. Mais, s'il y a des cas où le sujet parvient à se reclasser pleinement de cette manière, il en est d'autres, plus nombreux je le crois, où ses bonnes intentions ne parviendront pas à dépasser le stade du souhait, si son visiteur devenu son ami, son confident aux heures pénibles et sombres de la détention, n'est là pour le seconder. Les rapports qui s'établissent entre visiteurs et prisonniers ou entre tuteurs et pupilles, relèvent de ce que les anglo-saxons appellent : *human relations*, et que nous, latins, traduisons par « tact » ou « délicatesse ». Si le visiteur en est pourvu, ce qui est ordinairement le cas, il sent, une fois son pupille libéré, qu'il doit s'effacer, rester en arrière-plan, ne pas intervenir dans ses affaires personnelles, mais être toujours prêt à répondre à son appel. Si les contacts établis dans l'ambiance de la prison, dans ce tête-à-tête qu'elle seule permet, ont été empreints de sentiments de confiance et d'estime réciproque, ce pupille ne manquera pas de recourir à lui. Et je dis bien : estime réciproque, car, quelle que soit l'ampleur de sa déchéance morale, cet homme a droit à une intervention exhaustive et revalorisante de la part de ceux qui, pour avoir eu le bonheur de ne pas perdre la leur, doivent l'aider à recouvrer sa dignité.

●

L'embauche professionnelle rapide et à des conditions lucratives honorables, a pour but d'empêcher qu'un sujet dépourvu de moyens d'existence suffisants ne recoure à des expédients trop souvent malhonnêtes.

La réalisation de ce but, certes louable en soi, n'envisage que l'aspect pécuniaire du reclassement et, de ce fait, on ne peut que regretter la facilité avec laquelle le sujet se contente d'un métier quelconque, sans se soucier de ce qui peut élever ou annoblir l'exercice de celui-ci ! En se complaisant volontiers dans un bien-être purement matériel, il oublie ou il ignore, ce qui est pire, que l'homme ne vit pas seulement d'argent et de pain. Aussi longtemps que son avenir et celui des siens ne lui causent pas d'inquiétudes, que ses appétits sont satisfaits, il ne songe pas à délinquer. A qui cela lui servirait-il ? Mais, que survienne une difficulté et le voici débordé ! C'est que son reclassement ne

dépend pas seulement de l'apprentissage d'un métier ou d'une profession, mais avant tout de l'apprentissage de la liberté, qui comporte l'éveil et la consolidation du sens moral.

Si on veut que cet apprentissage soit fécond, on doit situer hardiment l'action curative et éducative de la détention sur le plan spirituel. C'est en considérant l'existence et ses composantes de ce plan élevé et seul valable d'ailleurs, que le sujet saura accepter les exigences d'une vie en société, supporter ses contraintes, faire face aux déceptions, tendre vers des idéaux élevés et participer à leur réalisation. Il y arrivera, à la condition de se sentir en communauté de pensée avec ceux qui veulent faire de leur existence une suite d'étapes ascendantes vers l'infini divin et de régler son comportement sur le leur.

●

Considérons notre propre comportement et demandons-nous s'il est à l'abri de tout reproche ? L'aide morale et matérielle, que nous voulons apporter à nos frères détenus, ne procède-t-elle pas trop souvent d'un instinct de défense ou de conservation, alors qu'elle devrait être commandée par une aspiration profonde de notre âme, par un élan généreux de notre cœur? Que faut-il préférer ?

Un délinquant qui se conduit bien ou vaille que vaille par crainte des représailles, en se disant qu'il sera plus avisé à l'avenir, ou celui dont le reclassement, les pensées, les désirs et les actions se situent désormais dans la ligne du bien général, parce qu'il a compris qu'il existe entre les individus et les sociétés une interdépendance commandée par l'amour de son semblable et générateur d'une solidarité vraie seulement à la condition de n'être jamais imposée, mais librement consentie ?

Quand on considère la tâche assumée par ceux qui collaborent au redressement et à la réinsertion sociale des prisonniers, on se sent écrasé par son ampleur et pour peu, on laisserait tomber les bras, si on ne se rappelait que, depuis bientôt deux mille ans, d'autres âmes sensibles et enthousiastes, d'autres cœurs ardents et généreux nous ont tracé la voie en faisant écho au message d'amour apporté par Celui qui accepta de mourir pour que le monde fût sauvé ! L'écho de ce message, qui se répercutera jusqu'à la fin des temps, nous invite à grossir les rangs des successeurs de saint Vincent de Paul, l'aumônier des galères de roy. Répondons-lui favorablement, sans réserve, sans distinction d'opinions philosophiques et quelles que soient nos appartenances religieuses, car même quand ils le refusent ou quand ils veulent l'ignorer, c'est en fin de compte dans Le Christ et dans Sa Charité que se rencontrent et se reconnaissent les hommes de bonne volonté.

---

(1) Pierre Bibot : *Quelques considérations pratiques sur la libération.*

(2) *Libération conditionnelle et aide pénitentiaire.* Nations unies, ST, SOA, SD4, juillet 1954, p. 1.

(3) Note établie par MM. De Buyst, Huvelle et Bibot, pour l'U. C. I. S. S., à la demande des Nations unies, en vue du Congrès de Londres de 1960.

LA PROBATION APPLIQUÉE AUX ALCOOLIQUES DANGEREUX

par F. LHERMITTE,
Juge de l'Application des peines, à Evreux.

Si l'application du sursis avec mise à l'épreuve ne présente pas de difficultés majeures dans le ressort d'un grand tribunal, où le Comité d'assistance postpénale et de probation dispose d'un délégué à la probation, d'assistantes sociales spécialisées, et exerce sa principale activité dans une grande ville, il n'en est pas de même dans celui des tribunaux de classe unique siégeant dans une ville de moyenne importance, sans zone industrielle, dont le ressort peut s'étendre, du moins en ce qui concerne le Comité, à tout un département, et dont le personnel se réduit à une unique assistante sociale, chargée par ailleurs du Service médico-social de la prison et qui doit satisfaire aux nombreuses demandes d'enquêtes qui lui sont faites par la Direction de l'Administration pénitentiaire. C'est pour tourner ces difficultés de fait que, dans le département de l'Eure, a été tentée l'application d'une institution aussi heureuse que la probation, en évitant que, faute de moyens indispensables, elle n'aboutisse à des échecs qui l'auraient discréditée.

La solution était, sans nul doute, l'organisation dans tout le département d'un réseau de correspondants dévoués, compétents et actifs, soutenu par les autorités et animé par des personnalités de premier plan. Si l'on considère la désaffection générale du public pour les délinquants, cette solution équivalait à la quadrature du cercle ; pourtant, elle a été obtenue en faveur de la majorité des délinquants, les alcooliques, dont la proportion atteint près de 70 % dans l'Eure. Ce réseau existait déjà dans le Comité départemental de défense contre l'alcoolisme et ses Comités cantonaux et communaux, il suffisait de l'orienter dans le sens de la cure antialcoolique et de la réadaptation des alcooliques dangereux. Sous l'impulsion de l'éminent Dr Daniel Champeau, récemment élu Président national de la « Croix d'Or », membre du Comité postpénal et de probation, membre du Comité national et du Comité départemental de défense contre l'alcoolisme, et de M. Bournisien, secrétaire du Comité départemental, membre du Comité national, délégué à la propagande pour la Normandie. qui a, en outre, accepté les fonctions de visiteur des prisons, d'enquêteur de personnalité et de membre du Comité de probation, cette orientation a été obtenue.

Il ne faudrait toutefois pas croire que la guérison et la réadaptation de tout délinquant alcoolique doivent être confiées sans discrimination à ces organismes : il faut au contraire faire un choix sévère et n'accorder la mise à l'épreuve qu'à l'alcoolique délinquant ou dangereux, c'est-à-dire à celui chez lequel la cause de la délinquance est l'alcoolisme, et encore, s'il peut avoir la ferme volonté de s'en guérir.

Avant d'entrer dans le détail de l'action entreprise, il est bon de rappeler que l'alcoolisme n'est pas un vice, mais une maladie, toxicomanie d'autant plus redoutable que le sujet en supporte mal les effets, qui se traduisent par de graves troubles du comportement, le plus souvent des actes délictuels. Il est bon aussi de connaître les quelques principes fondamentaux de la cure antialcoolique et de la postcure, qui sont pour le buveur :

1° Avoir la ferme volonté de guérir ;

2° Être sevré, sous contrôle médical, de toute boisson alcoolisée et s'abstenir d'en consommer à l'avenir ;

3° Vivre en milieu abstinent, fréquenter des buveurs guéris et participer à la guérison d'autres buveurs.

●

La première question que doit se poser le tribunal est celle de savoir quelles sont les chances de succès de la mesure préconisée : il n'en existe que chez les véritables alcooliques et non chez les délinquants occasionnellement buveurs. Quelques exemples permettront d'indiquer comment peut être opéré ce choix :

1° F..., 53 ans, multirécidiviste, commet de petits vols utilitaires, est capable de commettre un cambriolage si l'occasion s'en présente, fréquente des délinquants, boit comme tout le monde, dit-il, quelques litres de vin par jour, au travail, au cours de ses repas ; prend du vin blanc au café avec ses camarades, quelquefois une tournée d'apéritifs Se laisse de temps en temps entraîner et rentre chez lui en état d'ivresse. A le vin plutôt gai. Toutefois, ses délits sont rarement commis lorsqu'il est en état d'ivresse.

2° C..., 50 ans, multirécidiviste, consomme à peine un litre de vin par jour ; bon ouvrier quand il travaille, il aime sortir, rencontrer des camarades, dont quelques délinquants, boit en leur compagnie pendant plusieurs jours, rentre en complet état d'ivresse ou ne rentre pas, persiste dans cette beuverie jusqu'à ce qu'il n'ait plus d'argent. Commet alors des vols pour s'en procurer, mais ne les commet pas en état d'ivresse.

3° P..., 45 ans, multirécidiviste, issu d'une bonne famille, pourvu d'un excellent métier qu'il connaît parfaitement, travailleur, s'est mis à boire vers l'âge de trente ans, à la suite d'un chagrin. Lorsqu'il est en état d'ivresse, il commet des vols de bicyclettes ou de cyclomoteurs sans besoin apparent.

4° S..., 45 ans, multirécidiviste, a eu une enfance malheureuse, s'est mis à boire au cours de son service militaire. Caractère doux, timide, toutefois assez susceptible et ombrageux; devient extrêmement violent sous l'influence de l'alcool; est redouté pour cette seule raison.

Il est évident que si ces quatre individus font l'objet d'un examen médical, ils présenteront tous les quatre les symptômes de l'intoxication alcoolique, pourtant les deux derniers sont de véritables alcooliques dangereux chez lesquels l'alcool détermine des troubles délictuels du comportement, tandis que les deux premiers ne sont que des buveurs. Supprimer l'alcoolisme chez les deux derniers est mettre nécessairement fin à la délinquance, tandis que les deux autres, guéris de l'alcoolisme, resteront délinquants. C'est donc en faveur des deux derniers que la mesure de probation avec cure est particulièrement indiquée.

Quel critère employer ? Le dossier est souvent muet sur ce point précis. Il est possible de le connaître en demandant que soit confiée une enquête de personnalité au délégué spécialisé, en permettant à ce délégué, préalablement convaincu d'accepter les fonctions de visiteur des prisons, de prendre contact avec le prévenu en détention préventive, en liaison avec le médecin psychiatre de la prison. Il est aussi loisible au tribunal d'ordonner un renvoi de l'affaire pour permettre au délégué de prendre contact avec le prévenu libre et, surtout, avec son milieu ; rien n'empêche, en outre, le tribunal, s'il ne dispose pas d'éléments suffisants, d'ordonner un complément d'information, confié, si possible, au juge de l'Application des peines, aux fins de recueillir tous renseignements de personnalité utiles et de permettre au délégué de se prononcer sur l'opportunité de son action dans le cadre de la probation.

●

L'exposé complet de quelques cas traités avec succès permettra, mieux qu'une discussion purement théorique, de dégager les règles d'action du tribunal, du juge de l'Application des peines, du délégué et de ses collaborateurs.

Famille P..., père 35 ans, jardinier dans une grande usine, alcoolique, rentre tous les soirs en état d'ivresse; violent, brutal avec ses enfants qui, d'ailleurs, ne le craignent plus, du fait qu'il est tellement ivre en rentrant, qu'il ne peut pas les poursuivre. Redouté de tout le village, il ne se sépare pas de son fusil, qu'il destine à ceux « qui viendront le chercher » ; couche avec une serpe sous son oreiller, dans le même but.

La mère, alcoolique pathologique, fatiguée par sept grossesses, boit plusieurs litres de vin par jour, est constamment en état d'ivresse, au point d'oublier d'alimenter un nourrisson au berceau ; incapable de tenir son ménage, de faire la cuisine, ne s'est ni lavée, ni peignée depuis plusieurs mois.

La maison, dont ils sont propriétaires, pourtant la plus belle du village, est devenue un

taudis. Aucune assistante sociale, ni autorité locale n'ose intervenir directement. Ils sont sept enfants.

Courant 1959, une enquête est ordonnée ; les enfants, entendus par les gendarmes à l'école, en présence de leur instituteur, révèlent que leurs parents, en état d'ivresse, se montrent nus devant eux ; l'enquête établit, en outre, que ces enfants, sans éducation, sans direction, ayant constamment sous les yeux de mauvais exemples, inquiètent le voisinage par leurs vagabondages et leurs chapardages. Une poursuite contre les époux P... des chefs de mauvais exemples à enfants et outrages publics à la pudeur vient, après instruction, devant le tribunal correctionnel courant mai 1960, les autorités estiment que la condamnation à intervenir servira d'élément pour une procédure en déchéance de puissance paternelle, laquelle permettra de retirer à ces parents indignes, la garde de leurs enfants.

Le tribunal condamne les époux P... chacun à une lourde peine d'emprisonnement, mais leur accorde le bénéfice du sursis avec mise à l'épreuve avec pour obligations :

1° De se présenter au dispensaire antialcoolique ;

2° De suivre les prescriptions médicales qui leur seront données en vue d'une cure ambulatoire ou en milieu hospitalier ;

3° D'adhérer à une association de buveurs guéris, de leur choix, et de participer à son activité.

Le juge de l'Application des peines, président de la juridiction qui a ordonné cette mesure, décide de faire de cette affaire difficile un test qui orientera son action future. Il délègue M. Bournisien, secrétaire du Comité départemental de défense contre l'alcoolisme, pour assurer bénévolement l'application des mesures ordonnées.

M. Bournisien se rend plusieurs fois à T..., où se trouve le domicile des époux, à environ 45 km d'Evreux, réunit à la mairie, en présence du maire, l'instituteur, l'assistante sociale, le médecin, quelques membres de la famille, prend contact avec les employeurs du mari, leur explique comment doit être organisée la cure, comment surtout doit être comprise la postcure. Le contact avec les deux intéressés s'avère très difficile, personne n'ose entrer à leur domicile. (Cette première affaire n'avait pas permis au juge de l'Application des peines, président du tribunal correctionnel, de percevoir la nécessité du contact préalable.) M. Bournisien et l'instituteur font plusieurs tentatives infructueuses, ils sont accueillis par des menaces ; M Bournisien décide alors de se faire accompagner par un buveur guéri, un matin, sur les lieux du travail du mari. Celui-ci n'a pas encore bu depuis la veille : le contact s'établit. Il comprend que ses visiteurs ne lui veulent pas de mal et ne tiennent pas nécessairement à le « faire enfermer », il accepte de les accueillir à son domicile, de consulter le médecin et de subir la cure.

Le médecin prescrit une cure ambulatoire pour le mari et une cure en milieu hospitalier pour la femme. Ils s'y soumettent : le mari passe tous les matins, avant de partir au travail, chez l'instituteur, qui lui fait prendre son cachet d'espéral ; il accepte l'hospitalisation de sa femme ; les enfants sont pris en charge par des parents et des voisins. La postcure se passe dans d'excellentes conditions : la Caisse d'Allocations familiales, l'Office des Anciens Combattants, alertés par M. Bournisien, permettent à la famille de se remettre à flot.

Les époux et... l'instituteur adhèrent à la « Croix d'Or », reçoivent la visite de buveurs guéris, en visitent eux-mêmes, assistent aux réunions, le mari est l'un des fondateurs de la section de V..., important chef-lieu de canton voisin. Les enfants ont cessé d'être craints ; des commerçants et un artisan du village acceptent de prendre les deux aînés en apprentissage.

A l'issue d'une huitième grossesse, la mère vient de faire une rechute ; le médecin vient gratuitement lui rendre visite chaque jour ; son mari, qui « tient » parfaitement, accepte et organise, en liaison avec le Comité, une nouvelle cure en milieu hospitalier.

Les employeurs du mari, un important établissement employant neuf cent cinquante personnes, pour manifester leur satisfaction, demandent à M. Bournisien, au Dr Champeau et au juge de l'Application des peines, de venir faire une conférence à leur personnel et, plus spécialement, aux cadres médico-sociaux. A la suite de ce contact, plusieurs guérisons sont intervenues dans le personnel.

Le succès obtenu dans ce cas particulièrement difficile a déterminé la poursuite de l'expérience et l'emploi de méthodes plus rationnelles.

Famille V..., le père, V..., 45 ans, ancien prisonnier de guerre, manœuvre maçon, travailleur, courageux, boit plusieurs litres de vin sur le chantier, s'attarde dans les cafés après son travail et rentre ivre tous les soirs à son domicile. Devient querelleur et violent sous l'empire de l'alcool, frappe sa femme et terrorise ses enfants.

La famille, qui comprend sept enfants, vit dans un ancien baraquement construit au cours de la guerre 1914-1918, délabré, mal entretenu. Pourtant la mère, qui ne dispose pratiquement que des allocations familiales pour subvenir aux besoins du ménage, tient l'intérieur avec une relative propreté; elle n'aurait pas bonne réputation.

Dans la nuit de Noël 1960, le père rentre encore plus ivre que d'habitude, fait lever femme et enfants et, avant qu'ils n'aient pu s'habiller, met tout le monde dehors pour passer la nuit. Le lendemain, eu égard à l'indignation générale contre V..., une enquête de gendarmerie est ouverte. Il est déféré au parquet pour mauvais traitements à enfants ou outrages publics à la pudeur, puis placé sous mandat de dépôt. Il fait un mois de détention préventive et se trouve, de ce fait, sevré de boissons alcoolisées.

L'affaire, débattue à huis clos, permet un contact plus direct, et à M. Bournisien, convoqué par le Président, de s'adresser directement à V... D'accord avec la défense, l'affaire est renvoyée à huitaine, de façon à permettre à M. Bournisien de revoir le prévenu à la Maison d'arrêt, de se rendre à L..., domicile du prévenu, distant de 45 km. Il persuade V..., à la Maison d'arrêt, de devenir abstinent, en lui faisant remarquer que, se trouvant en fait désintoxiqué par sa détention préventive, il n'aura pas de gros efforts à fournir, ni de combat à soutenir contre ses impulsions. Il emporte son adhésion, lui donne des règles de conduite à tenir dans son foyer, sur son chantier, lui prescrit, par écrit, un régime alimentaire, insiste sur la nécessité de partir au travail après avoir pris un solide repas dont il lui fournit le menu type, insiste sur la nécessité de consommer des fruits et celle de s'abstenir dorénavant de toute boisson alcoolisée en si petite quantité soit-elle.

Il se rend ensuite au domicile de V..., dont la femme l'accueille par ces mots : « J'espère que le tribunal va le « sonner » sérieusement » (*sic*). Il lui fait comprendre que le tribunal a, au contraire, l'intention, tout en appliquant une peine, de l'aider à devenir un autre homme et de lui permettre de reprendre sa place à la tête de son foyer et dans la société ; que son propre concours est nécessaire à cet effet et que son opposition compromettrait toute chance de succès. Il la persuade de reprendre son mari au foyer et de l'aider à se guérir, c'est-à-dire en devenant elle-même abstinente, en ne tolérant pas la consommation de boissons alcoolisées au foyer et en entourant son mari de ses soins affectueux. Il prend contact avec l'employeur, le chef de chantier, leur explique les intentions de V... et la nécessité pour lui de vivre désormais en milieu abstinent ; il obtient de l'employeur de V... et de ses camarades, non seulement la promesse de ne pas l'inviter à boire, mais encore celle de ne pas boire en sa présence, et, en fait, la prohibition des boissons alcoolisées sur le chantier. Il organise une prise de contact avec la municipalité, l'assistante sociale, le médecin, le délégué de l'Association départementale des anciens prisonniers de guerre aux fins de mettre au point une collaboration complète en vue de la réadaptation et du reclassement de ce foyer, repoussé jusqu'ici par tout le monde et couvert de dettes.

La femme est convoquée à l'audience suivante, qui se tient également à huis clos, en Chambre du Conseil, autour d'une table ronde : il y est très peu parlé, cette fois, des faits de la cause, et le tribunal, en accord avec le Ministère public et la défense, indique aux époux la conduite à tenir, l'avocat renonce à sa plaidoirie, estimant qu'il ne pouvait mieux demander que la solution préconisée par M. Bournisien, c'est-à-dire une peine d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve, dont il se chargera d'organiser le fonctionnement. Les époux, réconciliés, repartent ensemble. La semaine suivante, M. Bournisien, qui avait demandé à V... de venir consulter le docteur aux fins d'obtenir une ordonnance d'espéral, constate qu'il a repris meilleure mine et qu'il n'a pas consommé de boissons alcoolisées depuis sa sortie de prison. Depuis le mois de février, la situation de la famille est en voie d'amélioration constante, et la municipalité de L... vient de lui faire attribuer un appartement F. 5 neuf, dans un groupe de H. L. M.

(A suivre.)

LE PROBLÈME DES DÉBILES MENTAUX

par Yves GUILLON,
Conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

(Suite et fin.)

Le scandale n'est pas qu'un homme soit en chômage... mais qu'étant en chômage — et par conséquent en état de disponibilité — il reste désœuvré du matin au soir.

Scandale d'autant plus grand que ses activités désintéressées pourraient être utilisées au service des autres (il y a tant à faire!), et encore à se valoriser lui-même (au point de vue physique, moral, professionnel, intellectuel, religieux, etc...)

Ce gaspillage de temps perdu est un mal contre lequel on ne saurait trop s'élever.

●

Mais le débile est-il capable de se livrer à une activité créatrice? On peut nettement répondre par l'affirmative, à condition qu'il soit bien dirigé. En voici la démonstration.

Il existe en France — malheureusement en trop petit nombre — des établissements pour les enfants atteints de débilité mentale. Avec infiniment de patience, on arrive à leur apprendre à lire et à écrire, et à leur donner un petit métier qui leur permettra de gagner leur vie, à la sortie de l'école.

Ayant eu l'occasion de visiter une œuvre de ce genre, tenue par des religieuses, je fus émerveillé de voir tout ce que ces enfants étaient capables de faire. Les filles avaient réalisé des travaux de couture et de broderie, et les garçons des travaux de céramique et de reliure qui dénotaient chez les uns et les autres des capacités insoupçonnées.

Il est infime le nombre des irrécupérables; tout homme est utilisable, à condition d'avoir su discerner ses aptitudes.

●

LA CLEF DU PROBLEME

Pour trouver la vraie, la seule solution du problème posé, il convient de considérer le débile pour ce qu'il est en réalité, quel que soit son âge, quels que soient ses antécédents.

Or il est, nous l'avons vu, *un perpétuel mineur.*

Il ne s'agit donc pas de l'enfermer dans un asile ou dans une prison (l'enfant n'est pas fait pour vivre en cage!), mais il s'agit encore moins de le laisser errer, en pleine liberté dans la nature, au gré de ses caprices, car il ne manquerait pas de faire des bêtises.

— Tutelle.
— Education.
— Travail.

Tels sont les trois moyens à employer, moyens tellement imbriqués les uns dans les autres qu'ils seront pratiquement inséparables et formeront un tout.

Néanmoins, pour la clarté de cette étude, il paraît nécesaire de les séparer artificiellement, et d'analyser séparément chacun d'eux.

●

TUTELLE DU DEBILE

Tutelle, étymologiquement, signifie protection.

Incapable de se diriger seul dans la vie, le débile doit — comme l'enfant — être protégé contre lui-même et contre les autres.

Un tuteur (dont le rôle ne serait pas sans analogie avec celui du délégué à la liberté surveillée pour les mineurs inadaptés) lui serait désigné.

Il assurerait — le cas échéant — le placement du débile dans un foyer, où celui-ci trouverait gîte, nourriture, loisirs, et travail adapté à ses possibilités réduites.

Le tuteur devrait — s'il s'agit d'un éthylique — lui faire suivre une cure de désintoxication, et le faire entrer dans une œuvre antialcoolique, où il serait fraternellement reçu par les anciens buveurs guéris, et où il trouverait aide et protection.

Bien entendu, si l'état du débile le demandait, il serait placé dans un internat approprié, exactement comme un père de famille met son fils pensionnaire, lorsque cela lui paraît nécessaire.

Il existe des établissements pour les débiles mineurs. Il n'en existe malheureusement pas pour les débiles majeurs. Pourtant ces établissements seraient bien nécessaires.

Au cas où le débile chercherait à s'évader, il y aurait évidemment lieu de lui appliquer les sanctions (légère peine d'emprisonnement) prévues par la loi du 11 mai 1955, à l'encontre du malade qui a quitté sans autorisation l'établissement où il a été placé.

Ces mesures ne porteraient nullement atteinte à la liberté individuelle, si on considère que le débile est à la fois *un malade et un mineur.*

●

EDUCATION DU DEBILE

L'éducation — indispensable — du débile nécessite beaucoup de patience, de persévérance et de compréhension.

Il s'agit moins d'imposer (bien que cela soit parfois nécessaire!) que de proposer, afin que, mis en confiance, il se libère peu à peu de ses chaînes.

Il faut donc, avant tout, le libérer de ces deux entraves : ses habitudes d'intempérance et son complexe d'infériorité.

Il deviendra ainsi un homme vraiment libre, car, comme le disait si justement Robert Reine (l'initiateur des foyers des jeunes travailleurs) : « La liberté n'est pas de faire tout ce qu'on veut en débridant ses instincts, c'est d'adhérer à un ordre qui dépasse l'homme, c'est d'adhérer à l'ordre divin. »

●

Le complexe d'infériorité des débiles qui fréquentent nos centres d'hébergement est tel qu'il paralyse tous leurs efforts pour se reclasser. Il faut donc leur redonner confiance en eux-mêmes, et pour cela respecter leur personnalité, et leur montrer ce dont ils sont capables.

Ces miséreux ont été si longtemps un objet de mépris qu'ils en ont perdu tout sentiment de dignité personnelle. Ce sont les parias de la société, et le plus grave est qu'ils finissent par s'accommoder de leur déchéance, et même à ne plus en avoir conscience. Ils s'habitueront à la vie « infrahumaine » qui leur est imposée. Le « clochard » trouvera normal de passer toute son existence en parasite, vivant en marge et au détriment de la communauté. La prostituée ne cherchera nullement à gagner sa vie par un travail honnête.

Il semble que rien ne doive sortir ces pauvres gens d'un état lamentable qui est considéré comme leur véritable nature.

Leurs bienfaiteurs seront souvent découragés par les échecs répétés, par les promesses non tenues, par les chutes renouvelées... « Avec ces gens-là, il n'y a rien à faire », diront-ils.

Sans doute ont-ils eu tort d'escompter des résultats trop rapides. « Ce n'est pas en tirant sur le petit brin d'herbe qu'on le fera pousser plus vite », a dit très justement l'abbé Pierre.

●

Cependant — comme le feu sous la cendre —, tout sentiment de dignité personnelle n'est pas définitivement éteint. Traité avec respect et délicatesse, le « miséreux », le « débile », s'apercevra qu'il est un homme comme les autres.

Ah! comme cela m'a fait plaisir, disait l'un d'eux à son bienfaiteur, vous m'avez appelé « Monsieur », c'est la première fois que quelqu'un m'appelle « Monsieur ».

Une œuvre d'hébergement catholique avait eu l'heureuse idée d'employer une assistante sociale au service des sans-abris, afin de permettre de démêler leurs affaires (certains d'entre eux, en effet, étaient à la charge de l'œuvre, alors qu'ils étaient créanciers de pensions, souvent importantes : guerre, travail, etc., que les administrations ne pouvaient leur payer puisqu'elles ignoraient l'adresse de ces gens sans domicile fixe).

Or, avant de se présenter au bureau de cette dame, les miséreux prenaient soin de se raser, de se laver, de nettoyer leurs vêtements.

Certes, si « l'habit ne fait pas le moine », une tenue négligée est la marque d'un certain laisser-aller, d'une certaine paresse. Se présenter d'une façon correcte n'est pas pas sans contribuer au relèvement de l'homme déchu. Monsieur Vincent ne s'y trompait pas, vis-à-vis de ces pauvres, quand il disait : « Ni trous, ni taches ».

Un homme, vêtu modestement mais proprement. inspirera confiance à lui-même et aux autres, et trouvera plus facilement du travail.

●

UNE HISTOIRE DE TRACTEUR

Le directeur d'un établissement destiné à recueillir les mineurs délinquants m'a raconté le fait suivant.

Un tribunal lui avait confié un garçon de la campagne, véritable débile, dont jusqu'ici on n'avait pu rien tirer.

Ce directeur — psychologue averti — eut l'idée audacieuse de lui faire confiace et de lui remettre le tracteur de l'exploitation agricole dépendant de l'établissement.

Ce fut pour ce garçon — affligé jusque-là d'un terrible complexe d'infériorité le paralysant complètement — une véritable libération.

Promu à un emploi, auquel il n'eût osé penser, il reprit confiance en lui-même.

Cette machine, dont il était devenu le maître, était l'objet de ses soins les plus assidus.

Juché sur son engin, comme un empereur romain sur son char, il était parfaitement heureux, ayant trouvé le moyen d'utiliser ses possibilités latentes. « Et, concluait le directeur, ce garçon s'acquitte parfaitement de sa tâche et rend ici les plus grands services. »

De cette histoire vécue, trois leçons sont à tirer :

a) Le complexe paralysant d'infériorité peut être vaincu.

b) Aucun homme n'est complètement irrécupérable.

c) Un débile est capable de subvenir à ses besoins par son travail.

Certes, ces trois principes comprendront des exceptions, mais ils seraient cependant à retenir dans la grande majorité des cas.

●

TRAVAIL DU DEBILE

Le débile peut et doit travailler. Le travail est l'une des trois conditions essentielles à son relèvement. C'est peut-être même la principale.

Le mot « travail » doit d'ailleurs être pris ici dans son sens le plus large. Ce sera « *toute activité valorisante, exigeant un effort* ».

Ainsi, le débile — comme l'enfant — travaillera aussi bien lorsqu'il apprendra la lecture ou la musique (il m'est arrivé de rencontrer un grand débile qui était un excellent pianiste!) que lorsqu'il accomplira un labeur productif et utilitaire.

Le débile (comme le peuple sous-développé) recèle souvent des richesses latentes, qu'il s'agit alors de découvrir, de dégager et d'utiliser au maximum.

En fait, presque tous — à condition d'être bien dirigés — seraient capables de gagner leur vie.

Souvent, d'ailleurs, ce travail devra être organisé dans des œuvres spéciales, où le débile sera pris en charge complètement et où il pourra enfin trouver les conditions les plus favorables à son épanouissement.

●

UNE ŒUVRE IDEALE : « La Piccola Casa ».

Saint Cottolengo a fondé à Turin une œuvre admirable, qui malheureusement n'a pas son équivalent en France, où elle rendrait cependant les plus grands services et constituerait peut-être même la véritable solution du problème qui nous préoccupe.

« La Piccola Casa », disait saint Cottolengo, doit être comme l'arche de Noé et comprendre toutes les misères humaines. »

Véritable petite ville dans la grande, « La Piccola Casa », en comptant uniquement sur l'aide de la Providence, arrive à subvenir aux besoins matériels et spirituels des huit mille pauvres qui l'habitent en permanence.

Ceux-ci sont répartis en familles, suivant la nature de leurs infirmités. On ne leur demande ni quelles sont leurs opinions, ni quel a été leur passé. Les plus malheureux sont l'objet des soins les plus attentifs.

Les débiles y sont fraternellement accueillis et font partie de la famille des « Bons enfants ».

Pas plus que les autres assistés ils ne sont livrés à l'oisiveté, mais ils sont constamment occupés, car « La Casa », plus qu'une arche, est une véritable ruche.

On confie donc aux « Bons enfants » les travaux faciles comme le triage des pois, l'épluchage des légumes, ou les petites commissions.

Mais cette œuvre n'est pas seulement une œuvre d'assistance, elle est beaucoup plus.

Tandis que les uns vaquent aux différents travaux de la communauté, d'autres se relayent d'heure en heure pour assurer une prière permanente devant le Saint Sacrement.

Le climat de joie profonde et de paix, de dévouement mutuel et de haute spiritualité rejaillit sur tous les pensionnaires de « La Piccola Casa », même sur les plus déficients. Ils peuvent ainsi s'épanouir pleinement.

C'est vraiment la Maison du Bon Dieu.

Le débile **lui-même** comprend intensément que loin de constituer un poids mort, il a lui aussi sa place — et une place de choix — dans les plans de la Providence, du moment que son cœur peut s'ouvrir au véritable Amour. Il sait qu'il contribue lui aussi, d'une façon spéciale et mystérieuse, à l'harmonie du monde, non malgré sa misère, mais plutôt en raison même de sa misère.

●

CONCLUSION

Solvitur in excelsis, la solution est au plus haut, dit un adage latin.

Tout problème humain, quel qu'il soit, a des résonances métaphysiques, et ne reçoit sa pleine solution qu'à la lumière de la Foi.

Si l'on se borne aux apparences, le débile mental apparaît comme un être peu intéressant, encombrant, dont il serait opportun de se débarrasser. Son rendement est insignifiant, c'est un déchet social, un être infra-humain...

Et cependant, lui aussi a été racheté par le sang du Christ, a reçu la vocation d'enfant de Dieu, et a été appelé à la sainteté.

C'est pourquoi, après avoir étudié la situation et la condition des débiles, après avoir recherché les moyens susceptibles de leur venir en aide et de les revaloriser, il a semblé nécessaire d'aller jusqu'au bout et d'aborder le fond même du problème.

●

Ce serait, certes, un projet séduisant — bien qu'irréalisable — de vouloir supprimer la misère; mais ne serait-ce pas une œuvre plus belle encore de donner une valeur positive à la misère?

Eliminer du chemin les cailloux pointus c'est bien, mais transformer ces cailloux en pépites d'or, ne serait-ce pas mieux encore?

Or c'est là pourtant le miracle de la charité chrétienne.

Simone Weil — une juive — semble bien l'avoir compris, lorsqu'elle écrit : « Le christianisme n'apporte pas un remède surnaturel à la souffrance, mais un usage surnaturel de la souffrance ».

Bien volontiers, l'auteur répondra aux questions qui pourraient lui être posées au sujet de cette étude.

MARIE NOËL EST EN PRISON

par Jeanne BAUZAC.

« Je me hâte, je prépare
Car nous entrons en Avent. »

Marie Noël est entrée en prison, en cette veille de la Nativité dont elle porte le nom. Elle y est entrée toute humble, anonyme, invisible sous la forme du petit disque que la visiteuse venait faire entendre, avec d'autres, aux détenues.

Pour que la joie de Noël pénètre partout, même auprès de celles que la société repousse avec horreur, la visiteuse a porté un tourne-disques, en ce dernier jour de l'Avent où le monde se prépare à redire à Dieu le vibrant « merci » de Noël : partout, des mains expertes pétrissent les pâtes des gâteaux, tressent des guirlandes et dressent des arbres illuminés. On dispose les santons pour rappeler la merveilleuse nuit... et les âmes, les âmes salies par le péché, s'apprêtent à devenir semblables aux âmes de ces petits enfants que Jésus aimait.

« Je me hâte, je prépare
Le trousseau de mon enfant. »

Les vieux Noëls populaires ont eu un beau succès. Quelques voix ont même repris les refrains connus. Mais le silence se fait profond quand, en finale, une voix pure s'élève : c'est le « Noël de l'Avent », de Marie Noël.

« Joseph a coupé du hêtre
Pour sa couchette de bois. »

Personne n'a préparé de berceau pour les petits enfants que les mains de Thérèse ont arrachés à leurs mères. Eux qui avaient été faits à l'image de Dieu ont été haïs, tués; et leurs corps créés pour être les Temples de la Sainte-Trinité ont été jetés aux immondices.

Thérèse a tressailli et reste immobile, un pli au front, en écoutant le chant joyeux de l'attente.

« J'ai fait de beaux points d'épine
Pour son petit bonnet rond. »

Quand Fernande a cessé de frapper — à coups de poings, à coups de pieds —, son petit enfant gisait à terre, le crâne fracturé. D'un seul coup, elle était dégrisée.

Le chant de tendresse, aussi, l'a dégrisée. Elle a oublié la terreur de la condamnation prochaine. Ses mains ont esquissé le geste maternel qui l'a portée — trop tard — au secours du petit martyr.

« J'ai là de beaux draps de toile
Pour l'emmailloter au sec. »

D'abord, Claudine a serré de toutes ses forces le cou fragile de son nouveau-né. Puis elle est allée dans la cour de la ferme et l'a jeté dans la fosse à purin.

Elle vient de sursauter comme si elle avait entendu, couvrant les sons harmonieux de la harpe, le bruit mou d'un petit corps qui s'enfonce.

« Pour ses mains, ses pieds si tendres
Des gants, des petits chaussons. »

Depuis son arrestation, Marguerite proteste de son innocence. Elle n'a rien fait! Ce n'est pas elle qui attachait le petit au pied du lit pour le frapper plus commodément avec une ceinture à boucle. Elle n'a rien fait... elle a seulement laissé son ami s'acharner sur cette tendre chair.

Et soudain, voici qu'elle revoit les petites mains qui se tendaient vers elle, implorant son aide. Et elle détourne la tête.

« La plus douce des éponges
Pour laver son corps si pur. »

Un corps de fillette, ça se vend. Ça se vend même très cher. Lucienne avait trouvé, dans sa fille, une source appréciable de revenus.

Tandis que la voix pure chante l'amour maternel, voilà que Lucienne se sent toute gênée. Pour la première fois, elle se demande si elle a bien agi en précipitant l'adolescente dans le vice.

« La cuillère qui tourne, tourne,
Dans sa soupe sur le feu. »

C'était bien son droit, à Pierrette, de haïr la femme qui lui avait pris son mari, de souhaiter la voir souffrir, elle aussi. Et pour cela, elle a trouvé un moyen infaillible : la tartine beurrée saupoudrée d'arsenic qu'elle a tendue à l'innocent bambin, le fils de l'ennemie. En mangeant sa tartine, il a levé vers elle ses yeux confiants.

Il lui semble maintenant que ces yeux la regardent encore.

« Et pour lui donner à boire
Le lait tiède de mon sein. »

Affalée sur son banc, Antoinette ne dit rien. Elle n'a rien dit non plus quand son ami l'a obligée à se prostituer, ni quand il l'a accusée de vol à sa place. Ni quand il a exigé qu'elle abandonne son petit enfant.

Son destin de victime se lit dans ses yeux vides qui, tout à coup, se sont remplis de larmes à l'évocation d'une « autre » vie.

« Au bout de l'Avent nous sommes
Tout est prêt, Il peut venir. »

Il apprendra aux « hommes de bonne volonté » que le pardon est plus grand que l'offense, l'Amour plus fort que la haine. Il ira inlassablement vers chaque pécheur pour le solliciter de changer de vie.

De la crèche à la prison, son message se répandra par la prière, par les œuvres... et sur les ailes de la poésie.

« Tout est prêt, Tu peux venir,
O Jésus, sauver les hommes. »

LES 3 DUCATS

par le R. P. VERNET, *S. J.*

Au cours du toast qu'il prononça au banquet de clôture au « Roi René », du troisième Congrès français de Criminologie, à Aix-en-Provence, le R. P. Vernet évoqua une anecdote dont la portée symbolique n'échappera à aucun de ceux qui s'occupent du relèvement et du reclassement des condamnés. C'est pourquoi nous la reproduisons volontiers pour nos amis lecteurs.

LES 3 DUCATS

Le jour où le Roi René devait faire son entrée à Toulouse pour présenter la belle Aude, qu'il venait d'épouser, le cortège passa devant le gibet qui se dressait hors des remparts de la ville.

La Reine ne put retenir un cri d'horreur : elle avait aperçu un condamné juché sur l'escabeau, la tête déjà engagée dans la corde. Le bon Roi René ordonna au cortège de s'arrêter et fit signe au bourreau de surseoir. Se tournant vers les magistrats, il leur tint ce langage :

« Messieurs les Consuls, la Reine vous prie, en don de joyeux avènement, et moi je vous demande, en souhait de bienvenue, qu'il vous plaise de faire grâce à cet homme. »

Mais les Consuls répondirent :

« Sire, cet homme a commis un crime pour lequel il n'est point de pardon, et quel que soit notre désir d'être agréable à Madame la Reine, la loi exige qu'il soit pendu.

— Y a-t-il donc au monde une faute qui ne puisse être pardonnée ? » demanda timidement la belle Aude. Alors intervint un Conseiller du Roi, féru de jurisprudence.

« Certes non », déclara-t-il, et il entreprit de démontrer que, selon la coutume du pays de Toulouse, un condamné à mort pouvait se racheter pour la somme de 1 000 ducats.

« C'est pure vérité et selon notre loi », répliquèrent les Consuls.

Mais, comment ce gueux se procurera-t-il pareille somme ?

Le bon Roi René ouvrit son escarcelle et en tira 800 ducats. La Reine eut beau fouiller son aumônière, elle n'en tira que 50.

« Messieurs, dit-elle, n'est-ce pas assez de 850 ducats pour ce pauvre homme ?

— La loi exige 1 000 ducats », répondirent les magistrats, inflexibles.

Le Roi, la Reine demandèrent à leur suite d'avoir pitié et de suivre leur exemple en offrant tout ce qu'ils pourraient donner. Les Dames d'atour imitèrent la Reine en vidant leurs aumônières ; les Seigneurs, quoique plus argentés et plus nombreux, entrouvrirent leurs bourses quand vint leur tour de donner, et l'on fit le compte de la somme assemblée.

« 997 ducats, annoncèrent les Consuls.

— Quoi ! pour 3 ducats, cet homme sera-t-il pendu ? s'écria la Reine, indignée.

— Ce n'est point nous qui l'exigeons, ripostèrent les Consuls. C'est la loi, et nul ne peut changer la loi. » Et ils firent signe au bourreau.

Un cri s'éleva. C'était le condamné qui intervenait, d'une voix lamentable :

« Fouillez-moi, souffla-t-il, peut-être trouverez-vous quelques pièces ; fouillez-moi, je vous prie, avant de m'exécuter. »

Le bourreau obéit, fouilla le condamné et trouva cachées, au pli d'une couture, les trois pièces d'or qui sauvèrent le pauvre diable.

Ce sera la dernière histoire que vous emporterez de ce Congrès. Je constate que vous en avez compris le symbole, et je suis sûr que vous saurez ne plus l'oublier.

LES CHATEAUX-PRISONS DE L'ANCIEN RÉGIME

par Suzanne LE BÈGUE.

Il peut y avoir, de nos jours, des différences d'atmosphère entre tel établissement et tel autre; ces différences tiennent à la personnalité du directeur, à l'état d'esprit du personnel, donc à la façon d'appliquer les règlements, mais ces règlements sont identiques pour tous les établissements d'une même catégorie.

L'Ancien Régime était bien éloigné de connaître pareille uniformité.

Tout d'abord, le droit de justice ayant, à l'origine, fait partie des privilèges attachés aux diverses seigneuries : royale, ecclésiastiques, civiles, chacune avait son tribunal, ses moyens de répression variés et, bien entendu, sa prison.

En outre, il ne faut pas oublier, comme nous l'avons déjà dit que, jusqu'à la Révolution, la prison n'est jamais infligée à titre de châtiment; on y gardait les prévenus en attendant la fin de l'instruction et les personnes enfermées par lettre de cachet, souvent à la demande des familles. Seuls les tribunaux ecclésiastiques condamnaient leurs ressortissants à la prison.

Les divers lieux de détention étaient tantôt des châteaux, donjons, citadelles, forteresses, tantôt des couvents, des monastères et aussi des refuges, des chartes privées ou des maisons de discipline tenus par des particuliers sous la surveillance de la police.

On conçoit, dans ces conditions, qu'il y ait eu des régimes fort différents.

Nous avons déjà vu que, dans les grandes prisons royales, Bastille, Fort de Vincennes, la détention n'avait rien de très redoutable.

La province possédait aussi quelques « châteaux-prisons » : ceux de Ham, de Guise, de Doullens dans le Nord; dans les deux premiers, les prisonniers vivaient en commun et jouissaient d'une assez grande liberté; aussi les évasions n'étaient-elles pas rares. Doullens ne recevait jamais qu'un ou deux prisonniers à la fois, et le roi payait environ 2 300 livres par an pour leur entretien.

A Caen, la pension était d'un prix élevé : 1 200 livres par an pour chacun. Les détenus circulaient librement dans l'enceinte du château; si certains se plaignaient du régime, Dumouriez, qui y fut détenu, s'y trouvait très bien; le gouverneur, apprenant que la bourse de son pensionnaire était mal en point, le força même d'accepter 500 louis : « Je le regarde, écrit l'obligé, comme le père le plus tendre ».

En Bretagne, Nantes, Saint-Malo, Belle-Isle et Rennes recevaient aussi les prisonniers par lettre de cachet, mais le lieu de détention le plus important fut le château de Taureau, sur un rocher près de Morlaix. Il ne pouvait contenir

au maximum que douze prisonniers, ceux-ci, quel que fût le montant de la pension versée pour eux, mangeaient en commun. « Les repas me paraissent plus que suffisants », écrit un inspecteur en 1775. En effet, au déjeuner : la soupe, 8 livres de bouilli, un rôti de veau, trois poulardes; le soir, rôti de 10 ou 11 livres et forte salade.

Dans le Centre, les châteaux d'Angers, Saumur, Loches, Beaulieu, Angoulême, jouèrent aussi le rôle de prisons d'Etat.

Le Midi offre encore à la curiosité des visiteurs le château d'If, que la détention du légendaire Masque de Fer a illustré; mais il reçut bien d'autres détenus, notamment Mirabeau, qui était libre de circuler dans toute l'enceinte et qui, grâce à une charmante cantinière, y fit un séjour non dénué d'agrément.

Le château avait été bâti en 1529 par ordre de François Ier pour défendre la ville de Marseille; lorsqu'il devint prison d'Etat, on réserva le donjon pour y loger les prisonniers qui demandaient une surveillance sévère; les autres bâtiments recevaient des prisonniers favorisés.

La nourriture, là aussi, était abondante : à dîner (notre déjeuner), soupe, bouilli, deux entrées, trois desserts; au souper : ragoût, rôti, salade, trois assiettes de fruits.

Les détenus insubordonnés étaient descendus au cachot dans un panier d'osier.

Dans l'une des îles de Lérins, le château de Sainte-Marguerite reçut aussi des prisonniers d'Etat. L'un des derniers, Bazaine, s'en évada en 1874. Il y eut d'autres prisons, dont le Fort de Notre-Dame de la Garde à Marseille et le Fort du Hâ à Bordeaux. Nous avons quelque peine à penser aujourd'hui qu'on ait pu enfermer dans ce dernier des gens de qualité.

Au château de Ferrières, dans le Tarn, les prisonniers menaient une vie mondaine; ils entretenaient des correspondances avec parents et amis, recevaient des visites, sortaient librement sur simple promesse de ne pas s'évader.

Près de Lyon, le château de Pierre Encise, à la crête d'une colline boisée, fut un des plus célèbres parmi les lieux de détention pour grands seigneurs. Nombre d'entre eux y étaient servis par des domestiques qui leur étaient spécialement attachés, se faisant apporter leurs repas du dehors.

Au château de Dijon, le Régent fit enfermer le duc du Maine après la conspiration de Cellamare ; Mirabeau tâta aussi de cette prison, très relative pour lui, puisque le gouverneur l'introduisit dans sa propre famille.

Le turbulent marquis devait connaître une détention moins aimable au Fort de Joux, dans le Jura; « Nid de hiboux, dit-il, égayé par des invalides », aussi s'en évada-t-il assez vite. Dans ce même Fort de Joux, avait été auparavant enfermé Fouquet, le surintendant des finances, dont le faste offusqua Louis XIV, et plus tard, le malheureux Toussaint-Louverture y mourait après avoir tenté de libérer Saint-Domingue.

NOUS AVONS LU POUR VOUS

ALCOOLISME, CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE

par Paul PERRIN et Geneviève SIMON.

(Éd. Imprimerie Allain, Elbeuf.)

Les causes de la criminalité et de la délinquance n'ont jamais été autant étudiées qu'à notre époque.

Paul Perrin et Geneviève Simon développent ce sujet avec un intérêt qui peut captiver même ceux qui ne s'occupent pas spécialement de criminalité. L'idéal, pensent les auteurs, n'est pas surtout de retrancher le criminel de la société, mais de le rééduquer, afin de le réinsérer dans cette société qui l'a rejeté.

Ils vont même plus loin, en pensant que « l'impulsion meurtrière existe au fond de tout être humain, réaction presque naturelle à la conscience de l'injustice subie ».

Une des causes de la criminalité est souvent l'alcoolisme. « La société qui a le droit et le devoir de protéger ses membres contre le crime et sa force mineure, la délinquance, écrivent les auteurs, ne peut donc se désintéresser de l'alcoolisme ».

Et plus loin : « Un premier pas a été fait par l'introduction, dans le Code de protection pénale, du dossier de personnalité. Il y a l'état dangereux postdélictuel et l'état dangereux prédélictuel. En s'attaquant à ce dernier, on aura davantage de chance de relèvement ».

C'est donc surtout sur les crimes dus à l'alcoolisme que les auteurs appuient. Mme Simon avance que, parmi 264 condamnés aux Assises, on a trouvé 66 % d'alcooliques chez les meurtriers, 73 % chez les auteurs de viol et d'attentats aux mœurs, et 66 % chez les incendiaires. On peut se rendre compte, par ce pourcentage, du lourd effectif dû à l'alcoolisme. Si on y ajoute les accidents dus aux automobilistes ayant absorbé trop d'alcool, on peut comprendre les ravages causés par l'alcoolisme dans le monde.

« De même qu'il existe des porteurs de germes, dit le professeur Carilho, il existe des porteurs de dangers. »

Il s'agit donc, dans les cas prédélictuels, de poursuivre un but défensif et, dans les cas postdélictuels, un but curatif.

Mais comment intervenir défensivement en l'absence de délit ? Officiellement, cela semble difficile, et la majorité des juristes seraient opposés aux simples mesures de sûreté.

Cependant, certaines législations étrangères, telles que l'Amérique latine, ne craignent pas de sanctionner l'état dangereux prédélictuel.

Il y a intérêt à étudier particulièrement, dans le livre de Paul Perrin et de Geneviève Simon, les chapitres sur l'alcoolisme comme facteur criminogène, et celui de la prévention des crimes et délits commis par les alcooliques.

On comprendra par là toute la caractéristique du criminel ou du délinquant victime de l'alcool.

E. D.

●

PEINE CAPITALE, PEINE PERDUE

par J. VERNET, S. J.

(*Etudes*, novembre 1962.)

INFORMATIONS

LES DÉTENUS DE LA PRISON DU « REGINA CŒLI » ET LE CONCILE

Les détenus de la prison romaine du « Regina Cœli », par l'entremise de leur aumônier, ont fait parvenir au Pape le télégramme suivant :

« Très Saint Père, les détenus du « Regina « Cœli », à Rome, qui n'oublieront jamais la grande joie qu'ils ont éprouvée lors de votre visite, l'une des premières de votre glorieux pontificat, vous offrent, avec déférence, par l'intermédiaire de mon humble personne, les dons de leurs prières et de leur résignation chrétienne, implorant l'Esprit-Saint d'accorder ses lumières au Concile œcuménique. Ces prisonniers, fils très humbles et très cachés de l'Eglise, veulent participer aux grandes assises historiques, et ils formulent leurs vœux les plus fervents pour la personne du Saint-Père et pour l'heureux succès de la grandiose initiative qu'il a prise. » (Signé : P. Luigi Cefaloni.)

Le cardinal Cicognani, secrétaire d'Etat, sur la demande du Pape, a fait immédiatement parvenir à l'aumônier de la prison la réponse suivante :

« La participation des détenus aux grandes assises de l'Eglise, par l'offrande de leurs prières et de leurs souffrances, a vivement réjoui Sa Sainteté qui, se souvenant toujours de sa première rencontre avec eux, les loue pour la pensée filiale qu'ils ont eue. Il invoque pour leur personne l'aide et le réconfort d'En-Haut ; en témoignage de paix il leur donne sa paternelle bénédiction apostolique. »

Le "CAS" de Prisons et Prisonniers

CAS N° 27

Ce léger débile mental sort de prison. Il peut exercer certains métiers compatibles avec son état, mais la recherche de ce travail est longue. Aidez-nous à le soutenir pendant cette période d'attente.

LISTE DES CENTRES D'ACCUEIL QUI REÇOIVENT DES SORTANTS DE PRISON

(Fin)

NORD

Armentières.

Foyer Sole mio, 16, rue des Capucins. Pour jeunes filles. Téléphone : 8-73.

Avesmes-sur-Helpe.

Asile municipal. 3 lits hommes.

Cambrai.

Centre d'accueil. 11 lits hommes.

Croix.

Foyer Vie Libre, 99, rue du Pré-Catelan. 84 lits hommes.

Foyer Vie Libre, 84, rue Salengro. 32 lits hommes (Ces deux Centres pour sortants de cure ou de prison pour faits d'éthylisme).

Hazebrouck.

Refuge municipal. 3 lits.

La Madeleine-lez-Lille.

Foyer Vie Libre, rue du Pré-Catelan. 34 lits hommes.

Lille.

Centre de triage, 44 *bis*, rue du Pont-Neuf.

Refuge Martine-Bernard pour hommes. Téléphone : 55-62-50.

Chez nous, 64, rue Rolland. 15 lits pour femmes de moins de 24 ans. Téléphone : 57-04-23.

La Bonne Hôtellerie, 2, rue du Lieutenant-Calpin. 72 lits hommes (Armée du Salut).

Le Relèvement par le Travail, 96, rue Brûle-Maison. 40 lits femmes.

La Mère et l'Enfant, 8, rue du Général-de-Gaulle, Mons-en-Barœul, pour femmes avec enfants. Téléphone : 75 à Mons-en-Barœul.

Petite-Synthe.

L'Arc-en-Ciel, 86, route Nationale. 28 lits hommes. Téléphone : Dunkerque 3-10.

Roubaix.

Accueil Fraternel, 35, rue Pellart. 80 lits hommes.

Beauséjour et *Claire-Joie*, 67, boulevard de Paris. 18 lits femmes.

Le Gîte, 121, boulevard d'Armentières. Pour jeunes filles.

Tourcoing.

Foyer maternel « La Maisonnée », 108, rue Rouget-de-Lisle. 18 lits. Téléphone : 74-60-32.

Valenciennes.

Foyer de passage, 21, rue des Canonniers. 40 lits hommes et femmes.

Wambrechies.

Le Cliquetois. 50 lits hommes. Libérés conditionnels. Téléphone : 55-88-80.

OISE

Compiègne.

Rue Pasteur. 15 lits hommes.

ORNE

Alençon.

Centre pour hommes, 44, rue de la Fuye-aux-Vignes. 20 lits.

Centre pour femmes, 54, rue du Mans. 4 lits.

PAS-DE-CALAIS

Annezin-lez-Béthune.

La Cordée, rue Pasteur. 9 lits hommes.

Arras.

Centre d'accueil municipal.

Boulogne.

Centre d'accueil municipal.

Calais.

Centre d'accueil pour hommes, 25, rue du Jardin-des-Plantes. 10 lits.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan.

Centre d'accueil, 11, rue Sainte-Catherine. 6 lits hommes.

BASSES-PYRÉNÉES

Bayonne.

L'Étape, 6, rue des Gouverneurs.

Pau.

La Croix-Marine, 30, rue Michel-Hounau. Pour hommes.

Jurançon-Pau.

Foyer d'accueil « Amitié », 1, rue de Guindalos. 25 lits femmes. Téléphone : Pau 52-40.

PUY-DE-DOME

Issoire.

Place Altaroche. 10 lits hommes. Téléphone : 4-29.

BAS-RHIN

Strasbourg.

Centre d'accueil de l'U.R.O.P.A., 20, rue Georges-Wodli. 30 lits hommes.

Asile de nuit municipal, ancienne gare, place du Château.

Centre social protestant, 16, rue de l'Ail. 6 lits femmes. Téléphone : 32-14-69.

HAUT-RHIN

Colmar.

Foyer Sainte-Marie, 14, rue Mainbourg. Pour hommes. Téléphone : 41-39-00.

Neuf-Brisach.

Siège, 3, rue Mercière à Colmar, pour détenus libérés. Pour hommes (Œuvre protestante).

Mulhouse.

Le Bon Foyer, 24, rue de l'Ile-Napoléon. 220 lits hommes (Armée du Salut). Téléphone : 45-70-32.

Foyer d'hébergement de la ville de Mulhouse. Cité administrative, faubourg de Colmar, Mulhouse. 15 lits femmes avec enfants.

Cernay.

Association des Amis d'Emmaüs, faubourg de Belfort.

Riedisheim.

Accueil, 12, avenue de la Marne (Œuvre protestante).

RHONE

Couzon-au-Mont-d'Or.

Patronage Saint-Léonard. 45 lits hommes libérés et libérés conditionnels. Téléphone : 47-02-30.

Lyon.

Centre de l'A.N.E.F., 9, Petite-Rue-des-Feuillants (1er). 14 lits femmes de moins de 25 ans. Téléphone : 28-52-77.

Centre, 15, rue Voltaire. 156 lits hommes.

Notre Foyer, 121, rue Masséna. 40 lits femmes.

Sans Abris, 3, rue Dumoulin. 140 lits hommes. Téléphone : Pa. 12-33.

Sans Abris, 79, rue Eugène-Pons. Pour femmes.

La Sainte Famille, à Caluire. Pourf emmes.

Foyer de l'Œuvre de la Visite, 1, rue Saint-Bonaventure. 10 lits femmes. Téléphone : Fr. 37-39.

Espoir, 15, montée de Fourvières. Pour garçons de moins de 20 ans.

SAONE

Mâcon.

Asile municipal. 6 lits hommes.

SARTHE

Le Mans.

Abri Saint-François, 42, rue Pré-Martine. 50 lits hommes. Téléphone : 28-15-21.

Asile Saint-Benoît, 42, rue Saint-Benoît. 15 lits femmes et enfants.

SAVOIE

Chambéry.

10, rue Pasteur. 12 lits. Téléphone : 34-05-43.

SEINE

Paris.

Cité Secours Notre-Dame, 6, rue de la Comète (7e). 250 lits hommes. Téléphone : SOLférino 96-30 et 94-38.

Foyer « Étoile du Matin », 33, rue des Cévennes (15e). 100 lits hommes. Téléphone ; LECourbe 50-97.

La Cité du Refuge, 12, rue Cantagrel (13e). 212 lits hommes (Armée du Salut).

Asile Flottant, quai Saint-Bernard, 111 lits hommes (Armée du Salut).

Auberge des Bourdonnais, 32, rue des Bourdonnais (1er). 85 lits hommes. 22 lits femmes.

Asile Nicolas-Flamel, 69, rue du Château-des-Rentiers (13e). Hommes.

Centre Philippe-de-Champagne, rue Philippe-de-Champagne (13e). Pour hommes. Hiver seulement.

La Mie de Pain, 16, rue Charles-Fourrier (13e). Hommes (octobre à juin).

Centre Benoît-Malon, 107, quai de Valmy (10e). 210 lits hommes, femmes, enfants. Téléphone : NORd 90-93.

La Cité du Refuge, 12, rue Cantagrel (13e). 212 lits femmes (Armée du Salut).

Œuvre de l'Hospitalité par le Travail, 52, avenue de Versailles (16e).

La Bienvenue, rue J.-F.-Lépine (18e). Pour femmes (protestant).

Maison d'accueil de l'Œuvre des Gares, 21, avenue Michel-Bizot (12e). 52 lits femmes et enfants. Téléphone : DORian 66-10.

Asile des Sœurs de l'Immaculée-Conception, 166, rue de Crimée (19e). Femmes et enfants.

Asile Pauline-Rolland, 35, rue Fessart (19e). Femmes et enfants.

Clichy.

Le Nid, 80, boulevard du Général-Leclerc. 30 lits femmes. Téléphone : PÉR. 30-07.

Cachan.

Centre d'hébergement, 75, rue Marcel-Bonnet. 20 lits hommes (étrangers).

Charenton.

Centre privé d'accueil, 5, rue Nocard. 12 lits femmes. Téléphone : ENTrepôt 47-28.

SEINE-MARITIME

Le Havre.

L'Hôtellerie Populaire, 20, rue Masséna. 115 lits hommes (Armée du Salut).

Les Fauvettes, 70, rue d'Ignauval, Sainte-Adresse. Hommes moins de 25 ans.

Rouen.

La Bonne Hôtellerie, 25, rue Anatole-France. 130 lits hommes (Armée du Salut).

Foyer Saint-Paul, 67, place Saint-Paul. 13 lits hommes. Téléphone : 71-92-85.

Œuvre hospitalière de nuit, 41, boulevard de Verdun. Foyer d'accueil. 69 lits hommes. Reçoit des Nord-Africains.

SEINE-ET-MARNE

Melun.

La Maison du Travail, 1, rue de Lagny. 20 lits hommes. Téléphone : 937-19-24.

SEINE-ET-OISE

Bougival.

Communauté ouvrière, île de la Loge. Emmaüs. Pour hommes.

Neuilly-Plaisance.

La Réserve. Emmaüs. Pour hommes.

Villejust, par **Palaiseau.**

Œuvre de Marie-Joseph. Bois-Courtin. 12 lits femmes. 12 lits enfants. Téléphone : 928-16-86.

SOMME

Amiens.

Le Toit, 84, rue Lemerchier. Pour hommes.

TARN

Albi.

Centre d'accueil municipal, 6, rue Jules-Rolland. Pour hommes.

VAR

Toulon.

Notre-Dame des Sans-Abris, 109, rue Aristide-Briand. 50 lits hommes. Téléphone : 92-05-49.

Draguignan.

Centre d'accueil du quartier Beaussaret. 12 lits hommes. Téléphone : 9-50.

VAUCLUSE

Avignon.

Centre d'accueil Saint-François, 33, rue Saint-André. 62 lits hommes.

VIENNE

Poitiers.

Centre d'accueil municipal, 22, rue Sylvain-Drault. 26 lits hommes et femmes.

VOSGES

Épinal.

Asile de nuit.

YONNE

Percey.

Château de Percey, par Flagny. 30 lits hommes. Téléphone : 8 à Percey.

Erratum :

Page 705 (n° 55), lire « Région de Strasbourg » et non « Région de Metz ».

A PARAITRE DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

Professeur Bernard DUHAMEL
Mᵉ Lucienne SCHEID
R. P. ROTUREAU
} *Trois études inédites sur les enfants malformés.*

Pierre BOUZAT : *Alcoolisme et culpabilité de la Société.*

R.P. FLEURY, S.J. : *Les populations d'origine nomades en France.*

Un document vécu : *Confession d'un récent libéré.*

Robert PRIGENT : *Qui nous aidera?*

Jean DESBŒUF : *Témoignage.*

Roger-L. CORBIGNOT : *Les divers problèmes que posent les centres d'hébergement.*

Jean-Jacques GAUTHIER : *Les centres d'hébergement.*

Etc...

Avis important

Nous rappelons que, quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons et Prisonniers », tous nos abonnements partent du numéro du mois de janvier de l'année en cours, et donnent droit aux quatre numéros annuels.

Abonnement à « PRISONS ET PRISONNIERS » : 6 NF PAR AN

PRISONS et PRISONNIERS

RÉDACTION, ADMINISTRATION :
120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6ᵉ)
Tél. : LITtré 41-71
C.C.P. : **PRISONS et PRISONNIERS**, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : **Mgr Jean RODHAIN**
Rédactrice en Chef : **Céline LHOTTE**

Inscrit à la Commission paritaire des Revues de Presse sous le n° 29861.

Imprimerie de Montligeon (Orne). — 59654-12-62. — Dépôt légal 4ᵉ trimestre 1962 : Producteur n° 4312.